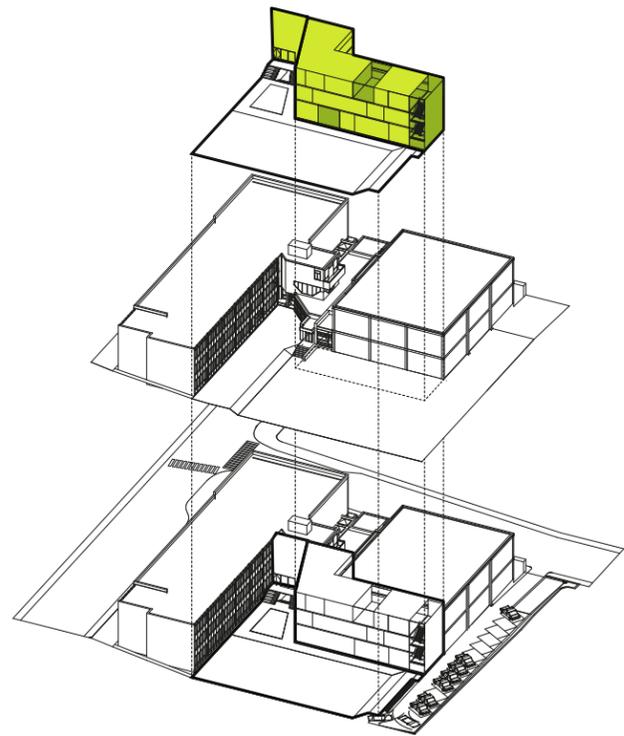


in
situ atelier
d'archi
tecture



École St. Georges de Montréal
Agrandissement de l'école secondaire

3100 The Boulevard
Montréal H3Y 1R9

table des matières

01	Introduction	p.3
02	Contexte	p.4
03	Historique de construction	p.5
04	Projet	p.6
05	Stratégies et inspirations	p.7
06	Phasage	p.8
07	Programme	p.14
08	Plans	p.18
09	Élévations	p.20
10	Réglementation	p.24
11	Annexes	p.25

01_Introduction

L'École St Georges de Montréal souhaite améliorer l'espace d'apprentissage qu'elle offre à ses étudiants, en adéquation avec le mode d'éducation progressiste de l'école.

Basé sur le principe fondateur de l'École St Georges: «Health comes first», le projet a pour objectif d'**améliorer le bien-être des utilisateurs** en fournissant des **espaces flexibles et dynamiques**.

Les principes de **conception biophilique** à la base du projet visent à raviver les liens entre nature et humains, en privilégiant **lumière et ventilation naturelle** ainsi que la **perméabilité visuelle** entre l'intérieur et l'extérieur. Le tout pour **s'insérer harmonieusement** dans le site patrimonial de Mont-Royal dans lequel il se trouve.



02_Contexte

Bâtiment existant



Av. Ramezay



The Boulevard

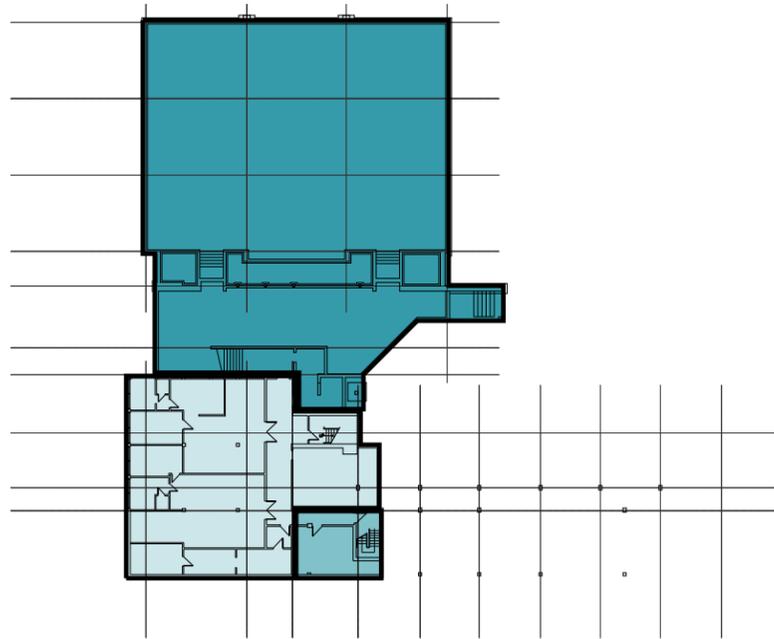


Arrière

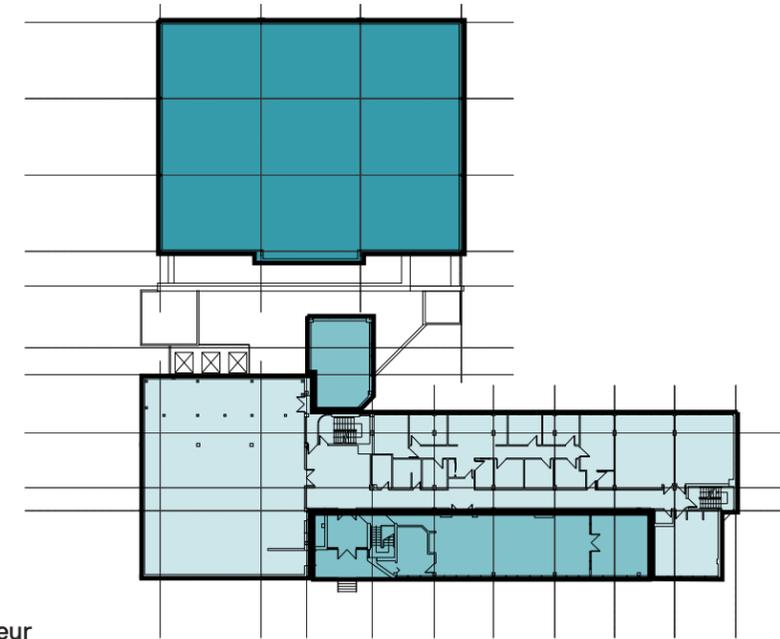
Voisinage



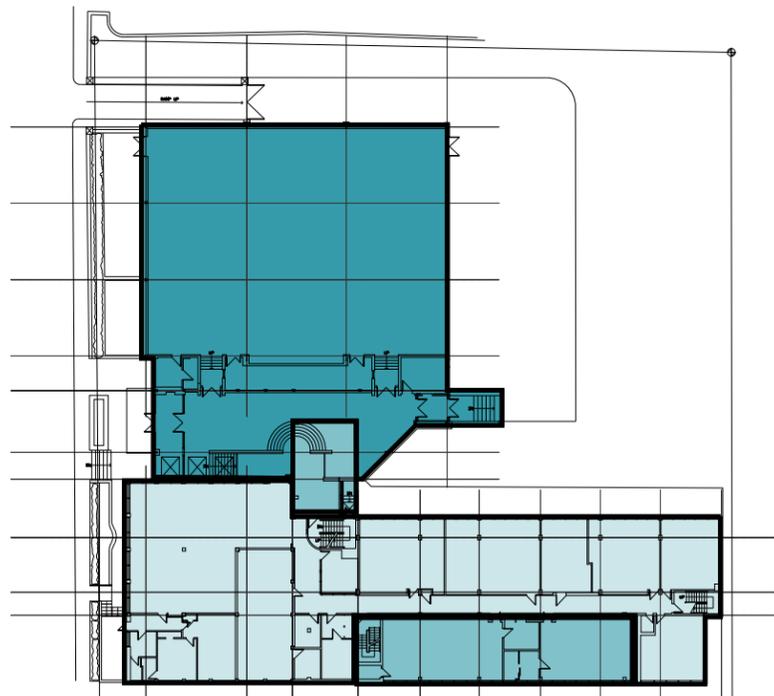
03_Historique de construction



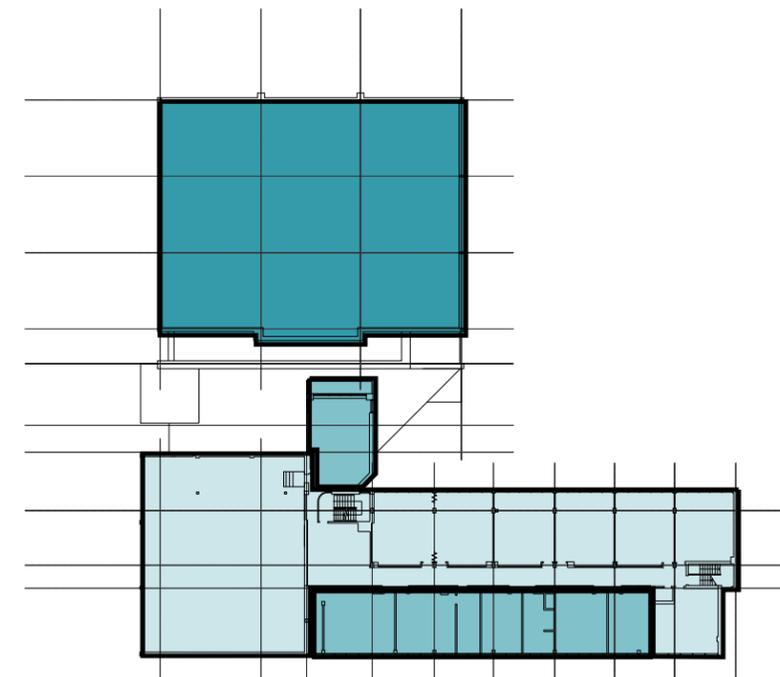
Sous-sol



Rez-de-chaussée supérieur



Rez-de-chaussée inférieur



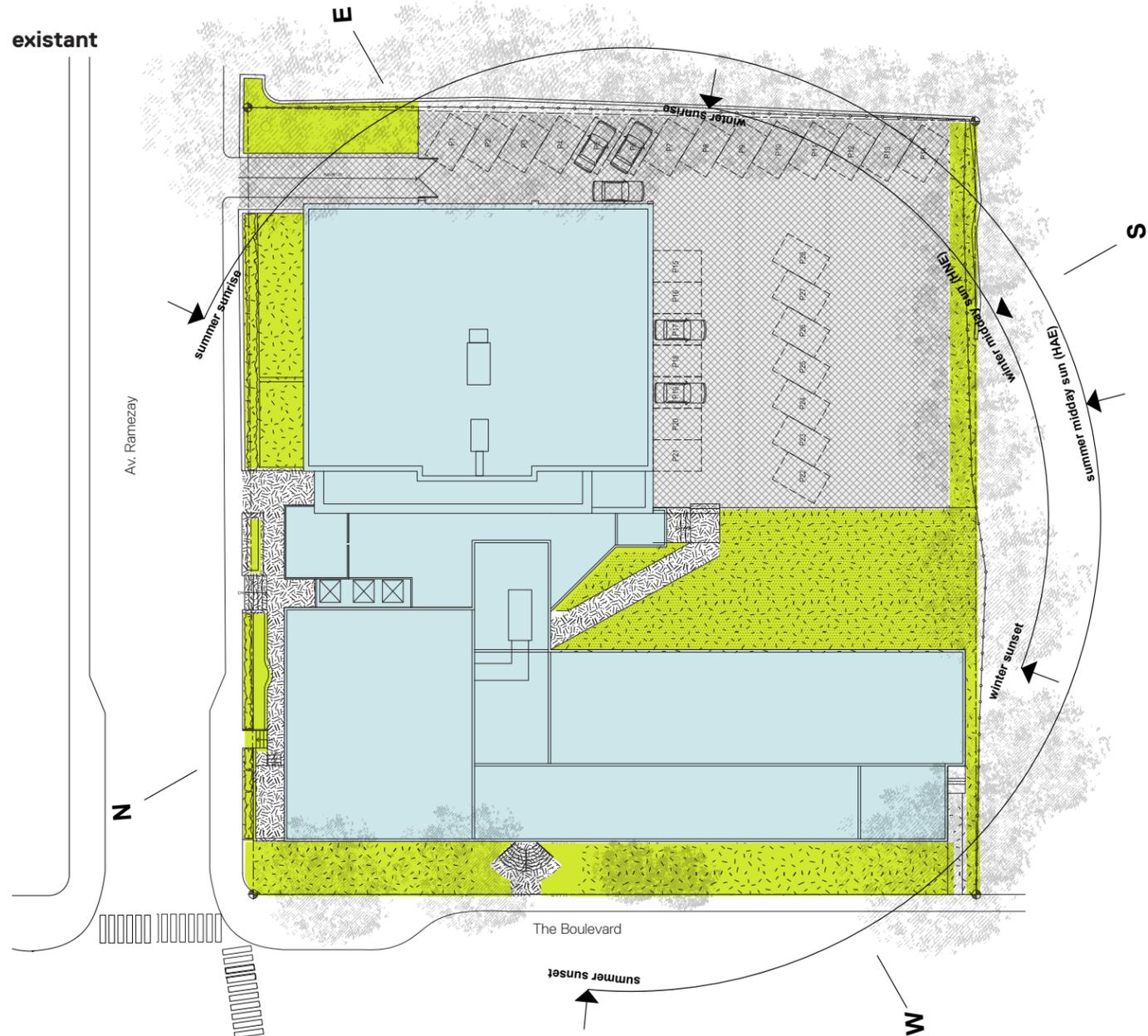
Deuxième étage

- 1956 École st-George : construction d'origine
- 1971 Additions et modification à l'École St-George
- 1989 Additions et amodification à l'École St-George

D.F. Lebensold Architect
Sankey Associates Architects
Werleman Guy McMahon Architects

04_Plan de site

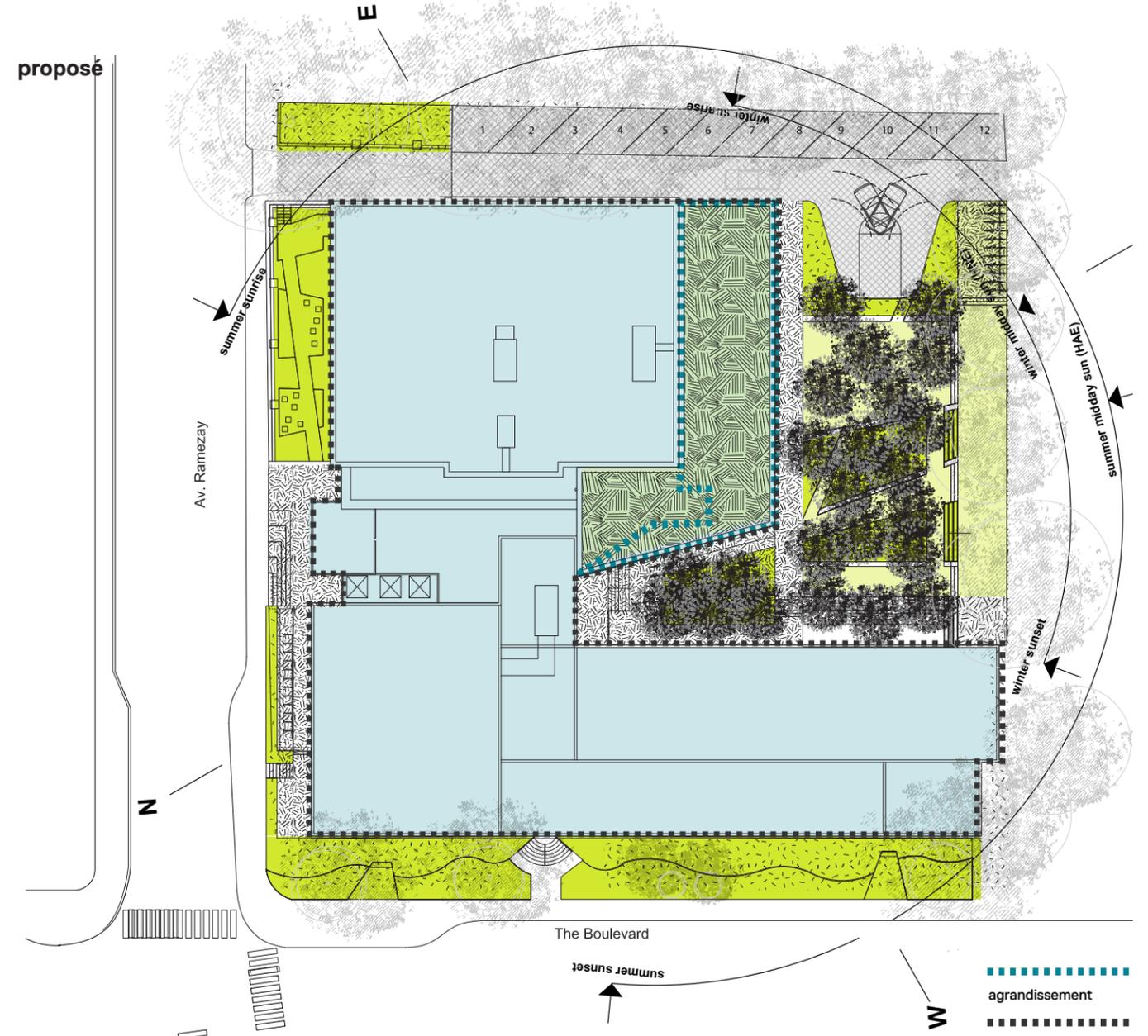
existant



Aire totale du terrain (100%) 47 078 pi² (4 373 m²)

	Surface toiture membrane	(48%)	22 737 pi ² (2 112 m ²)
	Surface asphaltée	(29%)	13 445 pi ² (1 250 m ²)
	Surface paysagère minérale	(4,4%)	2 052 pi ² (190 m ²)
	Surface paysagère végétalisée	(18%)	8 617 pi ² (800 m ²)

proposé



Aire totale du terrain (100%) 47 078 pi² (4374 m²)

	Surface toiture membrane	(48%)	22 400 pi ² (2081m ²)
	Surface toiture végétalisée	(6%)	3 013 pi ² (280 m ²)
	Surface paysagère végétalisée	(19%)	8 772 pi ² (815 m ²)
	Surface paysagère poreuse	(9%)	4 415 pi ² (410 m ²)
	Surface asphaltée	(10%)	4 649 pi ² (432 m ²)
	Surface paysagère minérale	(8%)	3 829 pi ² (356 m ²)

+3 013 pi² (280 m²)

+155 pi² (14 m²)

+ 4 415 pi² (704 m²)

-8 796 pi² (817 m²)

- 1777 pi² (165 m²)

agrandissement
 emprise au sol

Surface végétale et organique
16 200 pi² (1505 m²)
34.4%
de l'aire totale du terrain

05_Stratégies et inspirations

Le projet s'oriente autour de trois thèmes:

1. Design biophilique

Le design biophilique consiste à intégrer des éléments de la nature dans notre environnement bâti et à concevoir des endroits inspirants et réparateurs qui établissent un contact entre les êtres humains et leur environnement.

- nouvelle construction avec une empreinte minimale au sol
- maximisation du couvert végétal
- introduction des environnements naturels au sein de la proposition

2. Flexibilité

- salles de cours et laboratoires avec des aménagements flexibles qui permettent le travail de groupe et le travail individuel, ou les deux scénarios simultanément
- système d'entreposage intégré (salle de cours devrait être libre de contraintes non naturelles)

3. Santé

- maximisation de la ventilation naturelle
- amélioration de l'environnement acoustique
- maximisation de la lumière naturelle

«L'intégration d'éléments naturels tels l'air frais, la lumière du jour dans un bâtiment, procure un impact positif sur le bien-être émotionnel du personnel et sur le mode d'apprentissage des étudiants»

<http://www.voirvert.ca/nouvelles/dossiers/avancee-biophilique>



1.

Burkhardt+Partner, MFO Park, Zurich



Coll Leclerc, École St Gregori, Barcelone



Coll Leclerc, École St Gregori, Barcelone



2.

Arkitema, Hellrup Skole, Danemark



Herman Hertzberger, École Apollo Montessori, Amsterdam



Herman Hertzberger, École Apollo Montessori, Amsterdam



3.

Système TrekFit, Québec

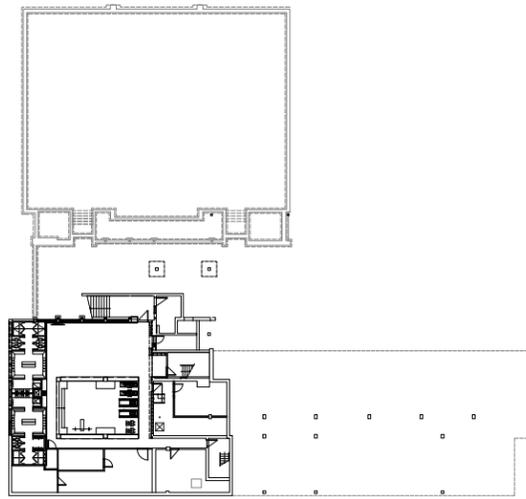


Irisarri+Pinera, Université de Pontevedra Campus, Espagne

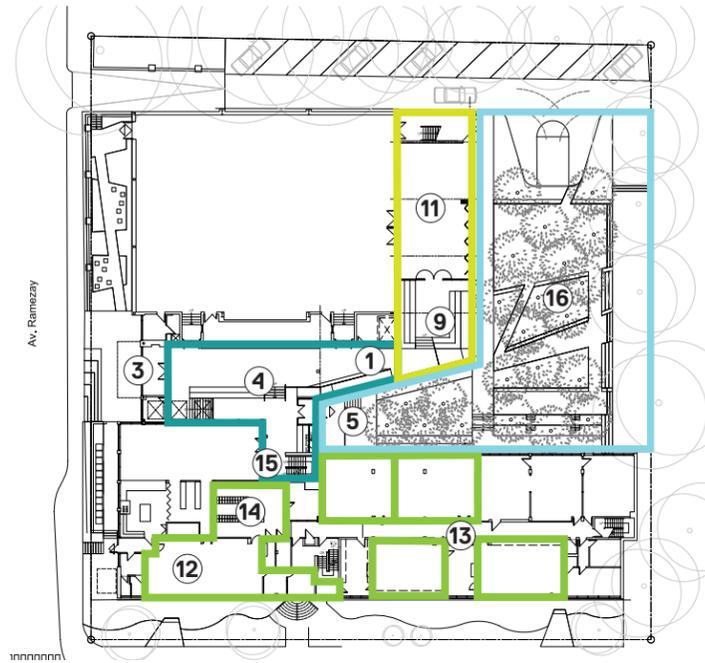


Irisarri+Pinera, Galician Architects

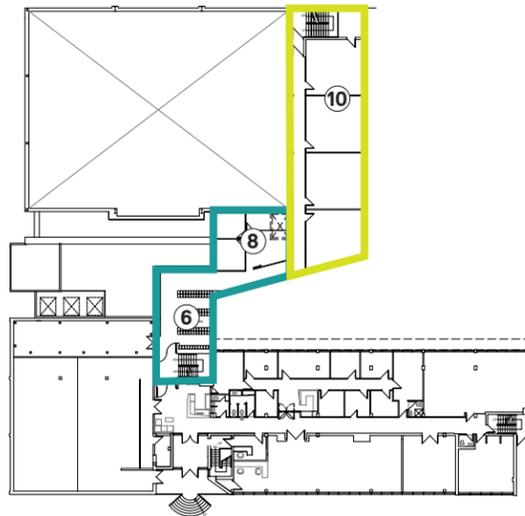
06_Phassage: sommaire des interventions



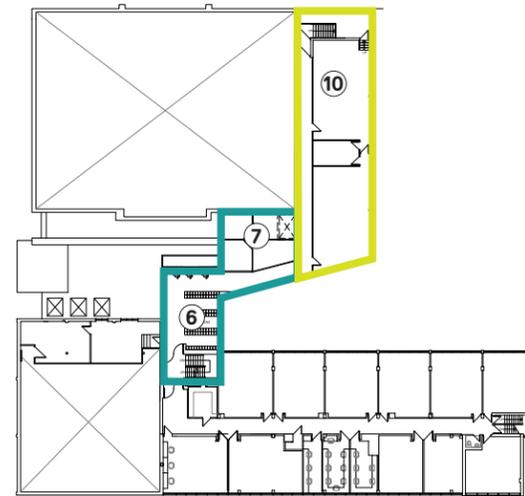
Sous-sol (aucune intervention)



Rez-de-chaussée inférieur



Rez-de-chaussée supérieur



Deuxième étage

Noyau central

Escalier central et ouvert, nouvel espace casier, salon étudiant redéfini avec de nouveaux espaces de socialisation et d'apprentissage.

1. Démolition de la partie sud du salon étudiant et du vestibule
2. Nouveau monte-personne
3. Nouvelles portes d'entrée automatiques pour un accès universel
4. Nouvelles plateformes intégrées et gradins pour le salon étudiant
5. Nouvelle entrée de la cour et vestibule
6. Nouvel espace commun avec vestiaires
7. Nouveaux bureaux
8. Nouvelles salles de cours

Agrandissement biophilique

Une nouvelle aile biophilique ajoute des salles de classe et un centre de bien-être flexible et multifonctionnel.

9. Nouvelle rampe vers le niveau gymnase
10. Nouvelles salles de cours
11. Nouveau centre de bien-être

Salles de classe

Rénovation des niveaux inférieurs de l'école en ajoutant des espaces pour la robotique, les laboratoires scientifiques et la musique.

12. Salle de musique agrandie avec isoloir
13. Laboratoires scientifiques modernisés
14. Nouvelle zone de vestiaires
15. Modification de l'issue

Cour extérieure

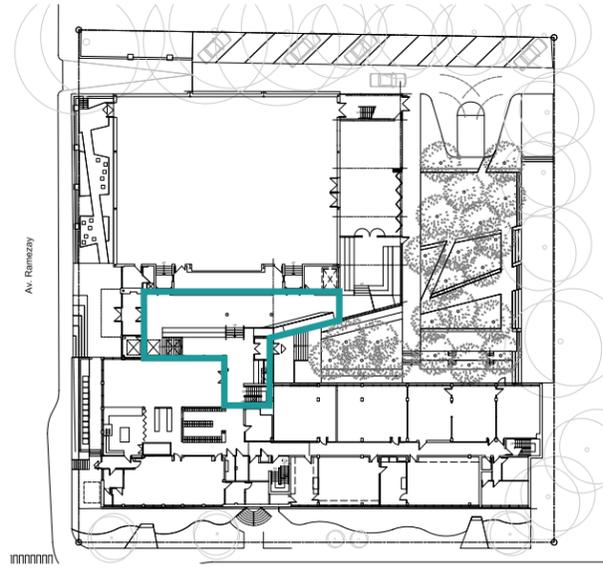
Augmentation du couvert végétal en convertissant le stationnement en espaces verts

16. Réaménagement de la cour

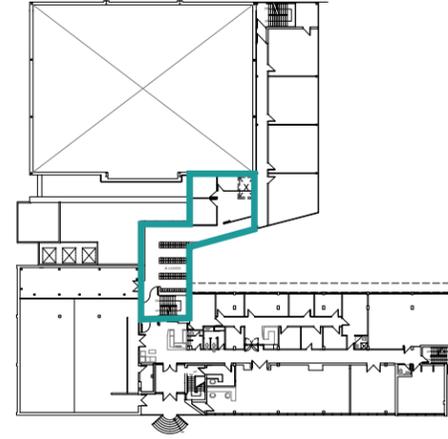
06_Phassage: Noyau central

Redéfinition du salon des étudiants afin de fournir des espaces de travail et de socialisation aux étudiants.

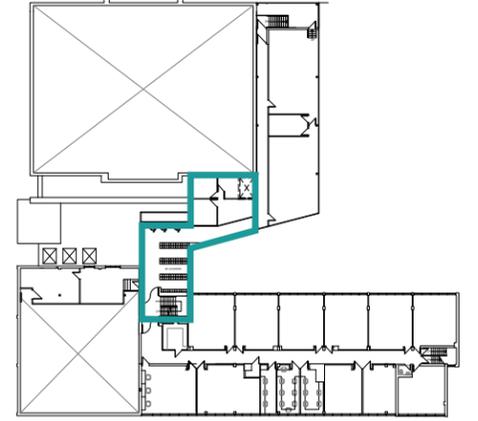
- transformation de l'escalier d'accès du salon étudiant à l'intérieur de l'architecture des colonnes de l'addition Sankey (1971), exprimée par un plafond en bois.
- intégration des meubles en bois (espaces d'apprentissage) et bancs le long de l'escalier principal nouvelle plate-forme
- nouveaux gradins (servant d'entreposage au gymnase) devant l'escalier d'accès, afin d'élargir l'espace et de créer une nouvelle alcôve chaleureuse et invitante
- intégration des moniteurs pour le travail de groupe
- nouvelle rampe pour un accès universel



Rez-de-chaussée inférieur



Rez-de-chaussée supérieur

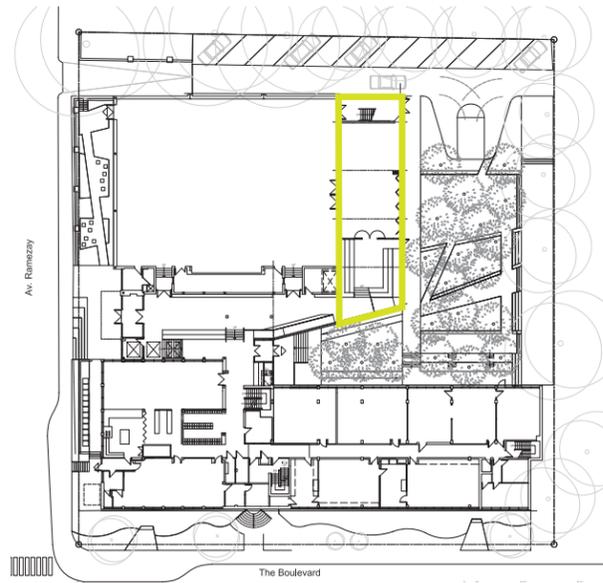


Deuxième étage

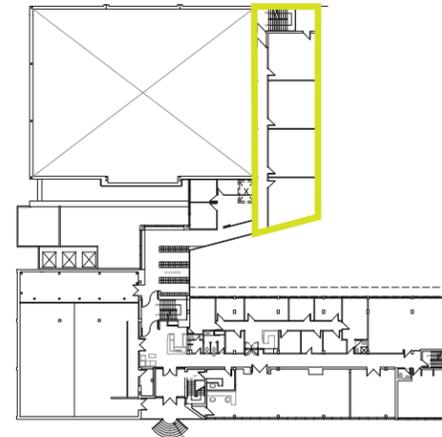


06_Phassage: Agrandissement biophilique

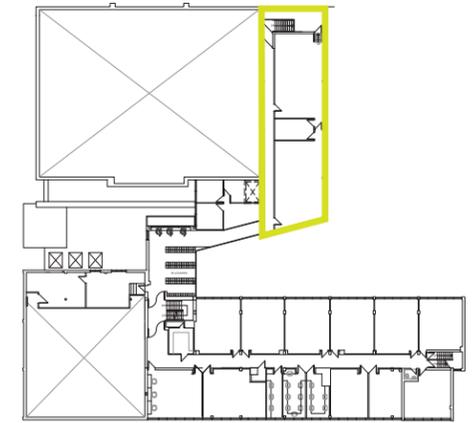
- Nouvelle aile biophilique qui abrite le département des arts et mathématiques, avec attention à la lumière naturelle et à la communion avec les éléments.
- Optimisation de l'orientation solaire de l'école.
- Limitation de l'empreinte au sol du bâtiment par une construction étroite de trois étages, alignée en hauteur avec l'édifice original, au-dessus de la section existante sud composée du salon étudiant, et le long de la façade aveugle du gymnase.



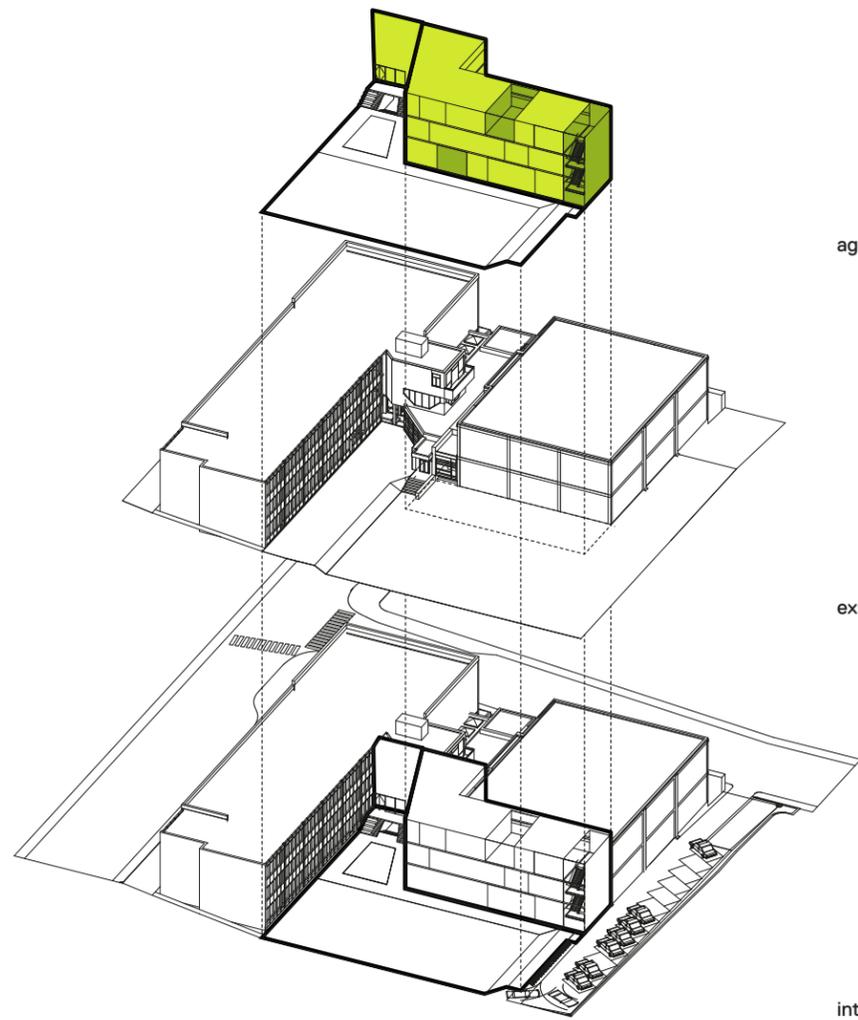
Rez-de-chaussée inférieur



Rez-de-chaussée supérieur



Deuxième étage



agrandissement biophilique

existant

intégration

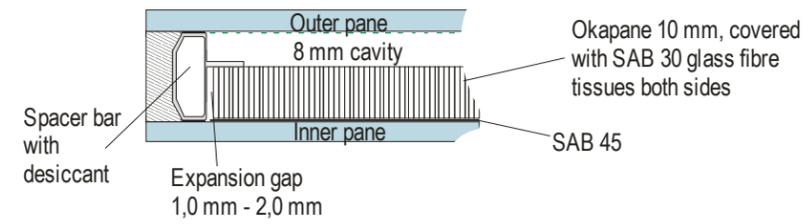


06_Phase: Agrandissement biophilique matérialité

- En complémentarité à la palette de matériaux existante et pour maximiser la lumière naturelle, nous proposons l'utilisation de panneaux de verre isolés diffusant la lumière et de verre sérigraphié.
- Le jour une lumière diffuse éclairera les espaces d'apprentissage



Okalux + verre double isolé diffusant la lumière + isolation translucide
Max 4' x 13'-2"



François Dupuis recreation centre, Ottawa



Gueshouse, Hudson, NY



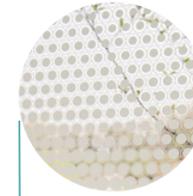
Museum of Oceanography, Biarritz



Museum of Oceanography, Biarritz



panneaux de verre isolés diffusant la lumière



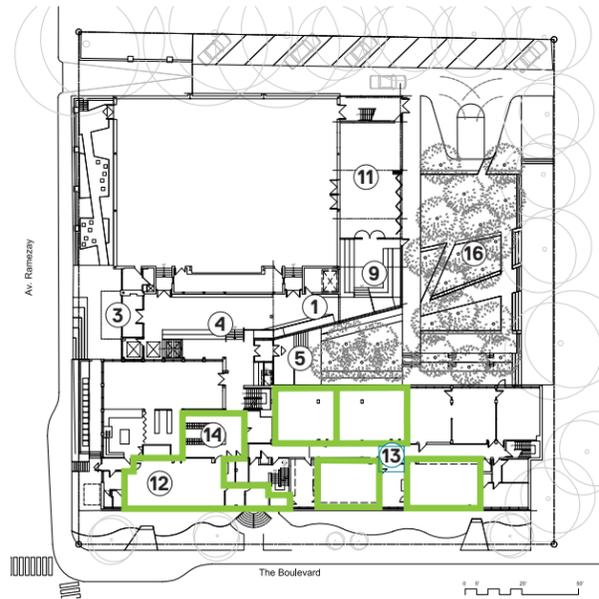
verre sérigraphié



06_Phase: Salles de classe

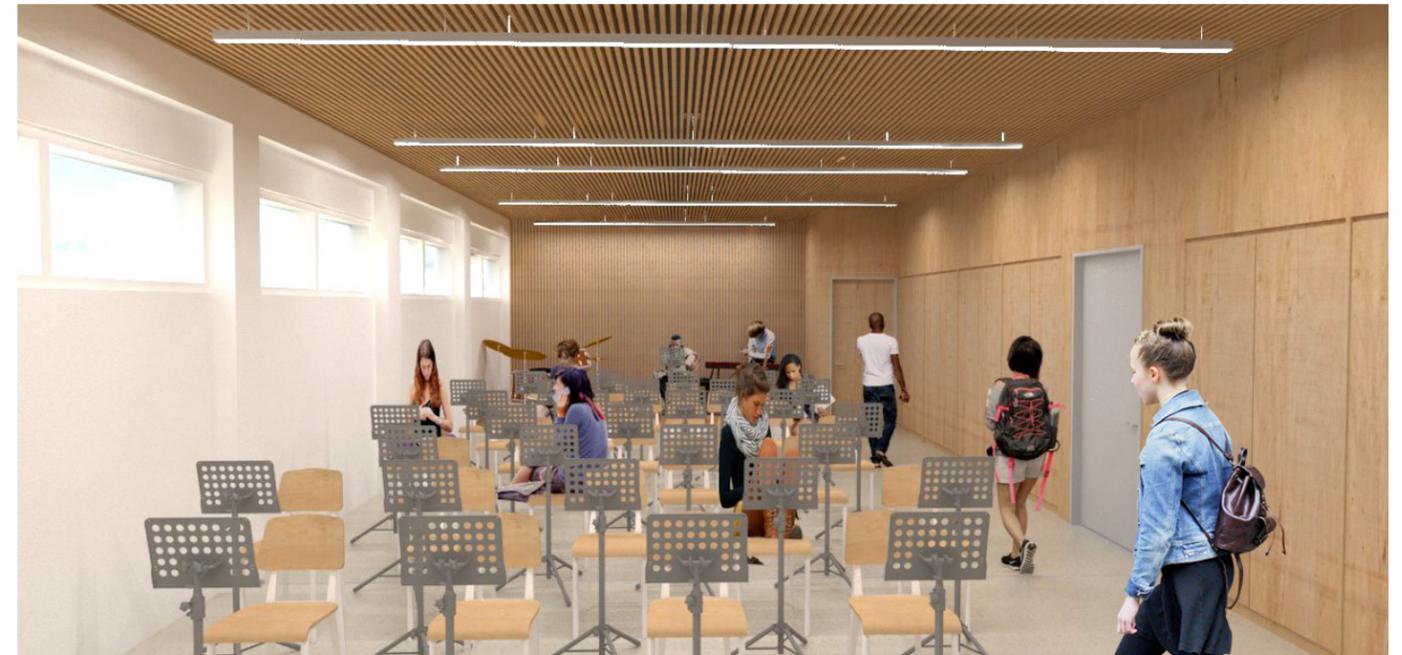
Réaménagement des salles de classe:

- Expansion des salles de classe, labs et salle de musique
- Expansion de l'espace pour la robotique
- Laboratoire de science additonnel
- Salle de classe additonnelle
- Nouveau mobilier flexible
- Nouveaux espaces flexibles avec appareils technologiques



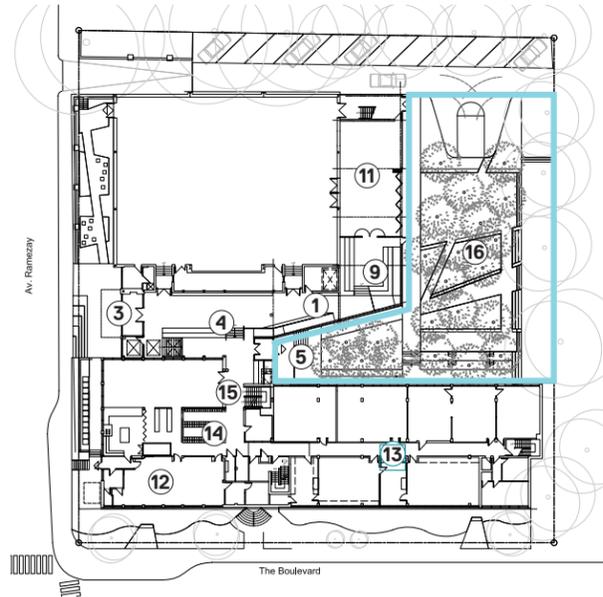
Rez-de-chaussée inférieur

«De nouveaux espaces flexibles et technologiques vont faciliter une variété de configurations pour l'apprentissage»



06_Phasage: Cour extérieure

Un changement majeur pour la cour extérieure: rétablir la végétation originelle de la montagne en désasphaltant et réduisant le stationnement de façon à augmenter dramatiquement le ratio d'espace vert du site, en plus de fournir aux étudiants un espace pour faire de l'exercice, étudier et se reposer.



Rez-de-chaussée inférieur

«Réclamer le rôle naturel de la cour comme espace d'apprentissage, de repos et comme espace récréationnel»

existant

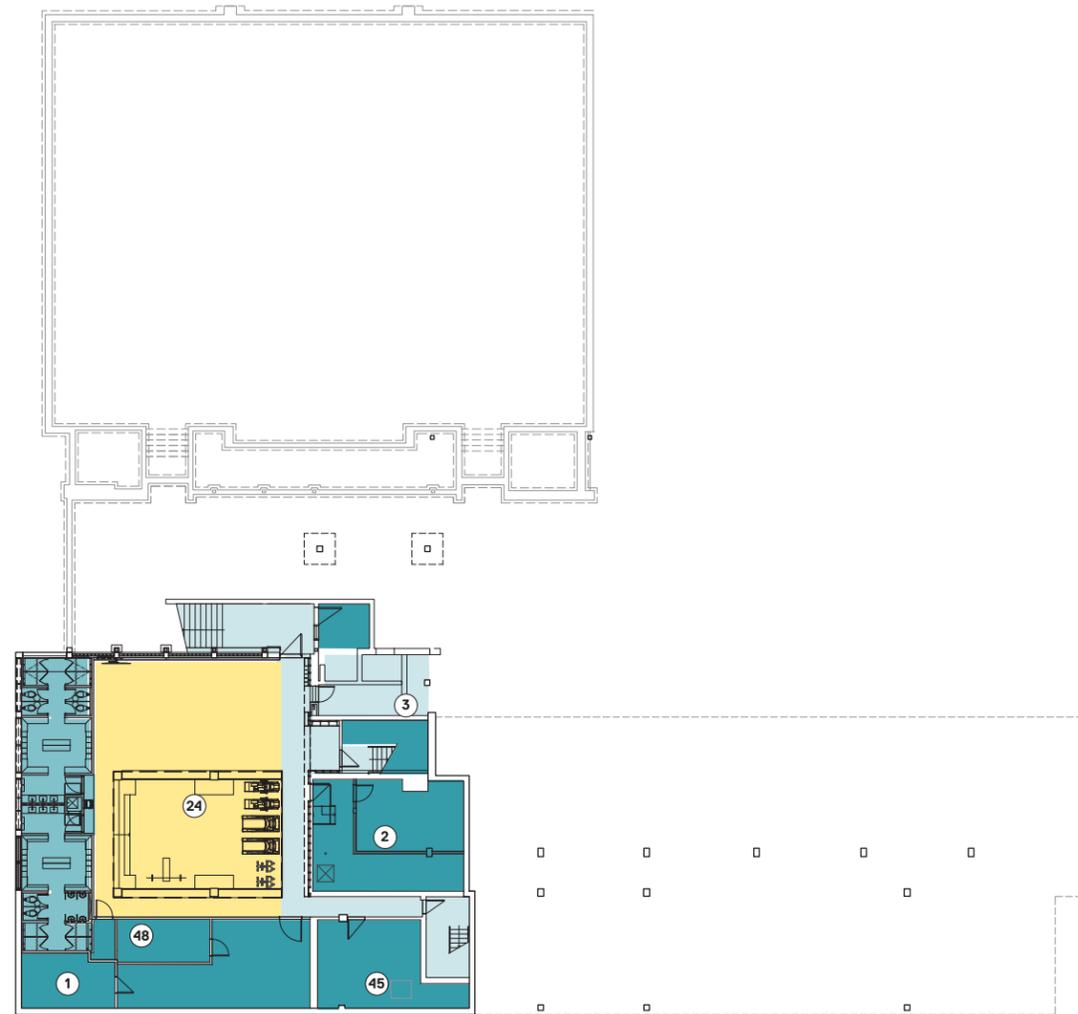


proposé



07_Programme: sous-sol (aucune intervention)

existant

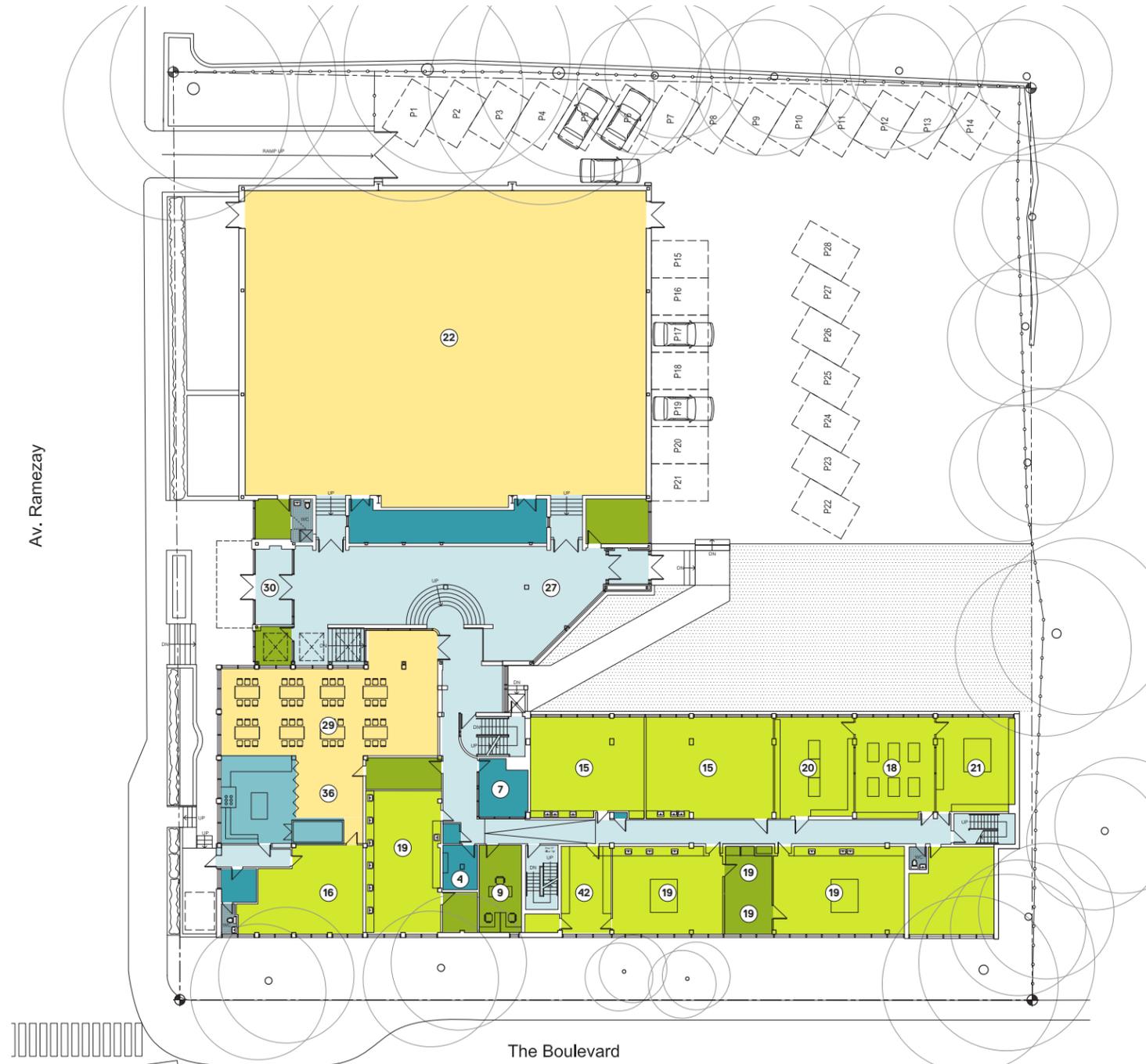


- Ressources
- Salles de cours
- Bureau
- Aires communes / Circulation
- Salle de bain / Vestiaires
- Technique / Rangement

- | | | | | |
|----------------------|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---|
| 1. Électrique | 11. Tutorat français | 21. Atelier de métal | 31. Théâtre | 41. Comptabilité et affaires étudiantes |
| 2. Chaudière | 12. Anglais | 22. Gymnase | 32. Toilette universelle | 42. Salle de préparation laboratoire |
| 3. Lavage | 13. Tutorat | 23. Centre de bien-être | 33. Centre de ressources | 43. Entrée de la cour |
| 4. Concierge | 14. Aire d'apprentissage extérieur | 24. Fitness | 34. Salon des professeurs | 44. Pompe |
| 5. Archives | 15. Art | 25. Gazon | 35. Conférence | 45. Atelier technique |
| 6. Costumes | 16. Musique | 26. Entraînement «Trek fit» | 36. Cuisine | 46. Salle mécanique des ascenseurs |
| 7. Serveurs | 17. Musique isoloir | 27. Salon étudiant | 37. Réception | 47. Ventilation |
| 8. Entreposage vélos | 18. Robotique | 28. Casiers | 38. Entrée principale | 48. Salle mécanique |
| 9. Math | 19. Science | 29. Cafétéria | 39. Science sociale | |
| 10. Français | 20. Atelier de bois | 30. Entrée étudiante | 40. Administration | |

07_Programme: rez-de-chaussée inférieur

existant



proposé



- Ressources
- Salles de cours
- Bureau
- Aires communes / Circulation
- Salle de bain / Vestiaires
- Technique / Rangement

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| 1. Électrique | 11. Tutorat français |
| 2. Chaudière | 12. Anglais |
| 3. Lavage | 13. Tutorat |
| 4. Concierge | 14. Aire d'apprentissage extérieur |
| 5. Archives | 15. Art |
| 6. Costumes | 16. Musique |
| 7. Serveurs | 17. Musique isoloir |
| 8. Entreposage vélos | 18. Robotique |
| 9. Math | 19. Science |
| 10. Français | 20. Atelier de bois |

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|---|
| 21. Atelier de métal | 31. Théâtre | 41. Comptabilité et affaires étudiantes |
| 22. Gymnase | 32. Toilette universelle | 42. Salle de préparation laboratoire |
| 23. Centre de bien-être | 33. Centre de ressources | 43. Entrée de la cour |
| 24. Fitness | 34. Salon des professeurs | 44. Pompe |
| 25. Gazon | 35. Conférence | 45. Atelier technique |
| 26. Entraînement «Trek fit» | 36. Cuisine | 46. Salle mécanique des ascenseurs |
| 27. Salon étudiant | 37. Réception | 47. Ventilation |
| 28. Casiers | 38. Entrée principale | 48. Salle mécanique |
| 29. Cafétéria | 39. Science sociale | |
| 30. Entrée étudiante | 40. Administration | |



07_Programme: rez-de-chaussée supérieur

existant



proposé



- Ressources
- Salles de cours
- Bureau
- Aires communes / Circulation
- Salle de bain / Vestiaires
- Technique / Rangement

- | | | | | |
|----------------------|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---|
| 1. Électrique | 11. Tutorat français | 21. Atelier de métal | 31. Théâtre | 41. Comptabilité et affaires étudiantes |
| 2. Chaudière | 12. Anglais | 22. Gymnase | 32. Toilette universelle | 42. Salle de préparation laboratoire |
| 3. Lavage | 13. Tutorat | 23. Centre de bien-être | 33. Centre de ressources | 43. Entrée de la cour |
| 4. Concierge | 14. Aire d'apprentissage extérieur | 24. Fitness | 34. Salon des professeurs | 44. Pompe |
| 5. Archives | 15. Art | 25. Gazon | 35. Conférence | 45. Atelier technique |
| 6. Costumes | 16. Musique | 26. Entraînement «Trek fit» | 36. Cuisine | 46. Salle mécanique des ascenseurs |
| 7. Serveurs | 17. Musique isoloir | 27. Salon étudiant | 37. Réception | 47. Ventilation |
| 8. Entreposage vélos | 18. Robotique | 28. Casiers | 38. Entrée principale | 48. Salle mécanique |
| 9. Math | 19. Science | 29. Cafétéria | 39. Science sociale | |
| 10. Français | 20. Atelier de bois | 30. Entrée étudiante | 40. Administration | |

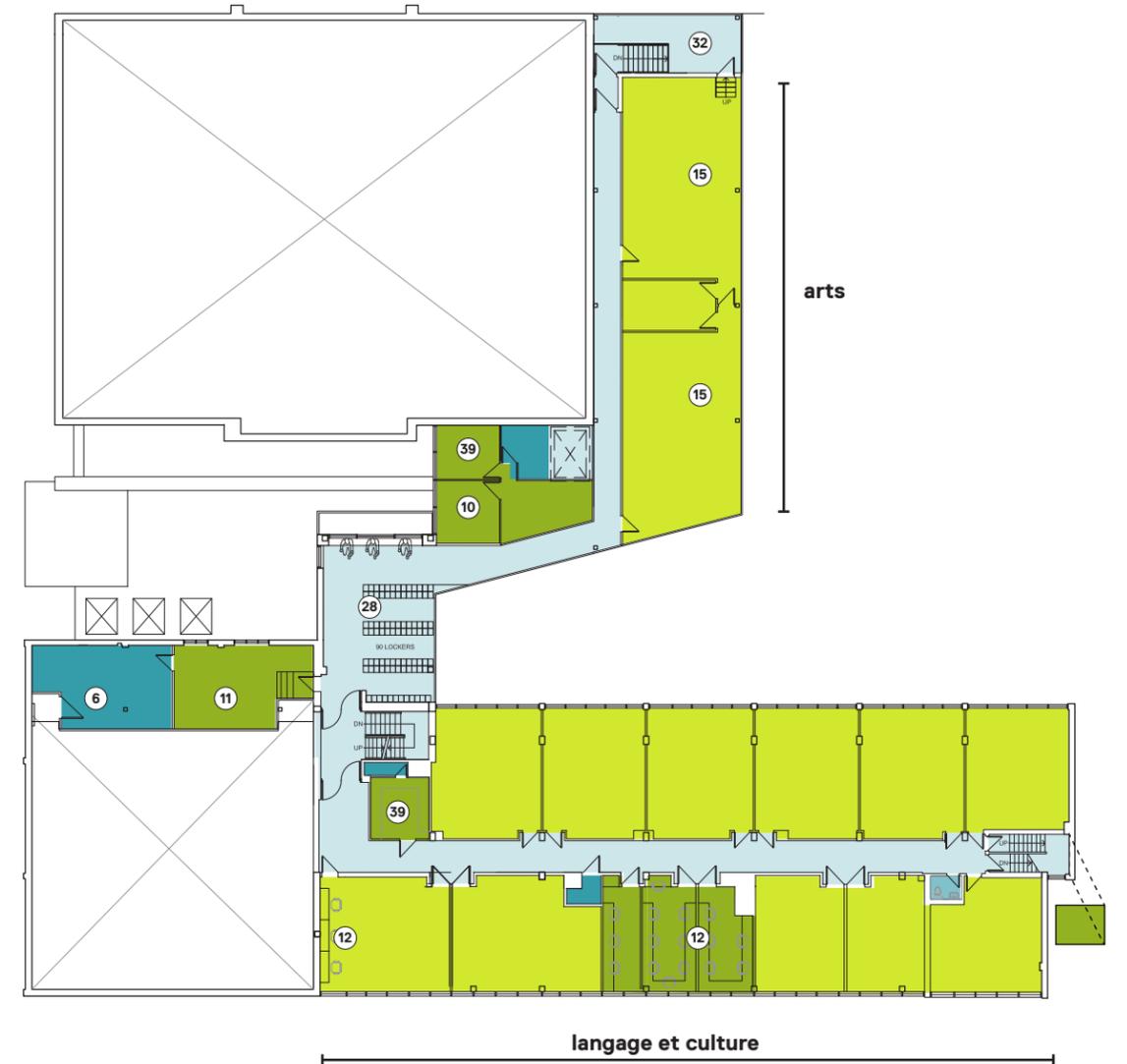


07_Programme: deuxième étage

existant



proposé



- Ressources
- Salles de cours
- Bureau
- Aires communes / Circulation
- Salle de bain / Vestiaires
- Technique / Rangement

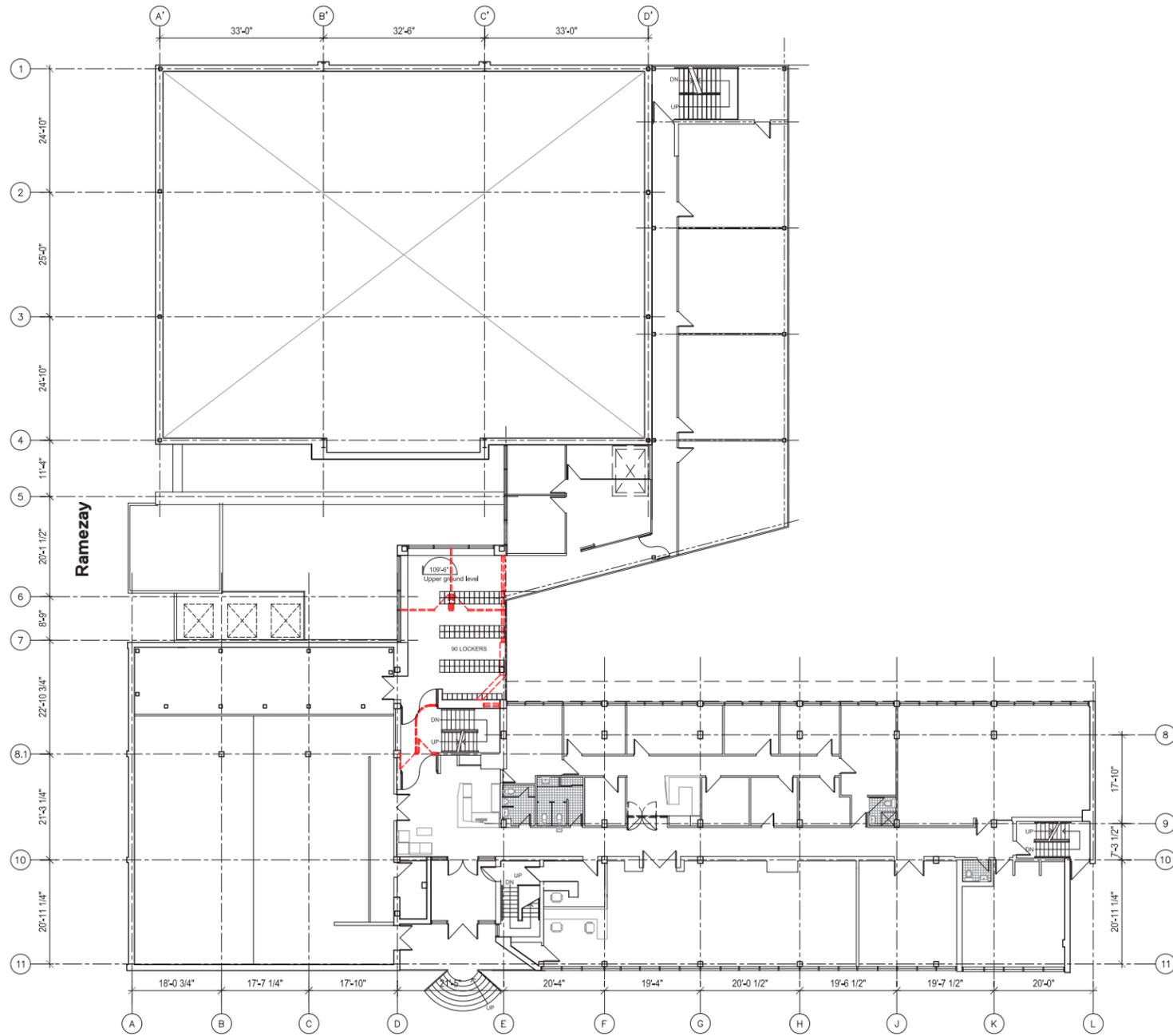
- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| 1. Électrique | 11. Tutorat français |
| 2. Chaudière | 12. Anglais |
| 3. Lavage | 13. Tutorat |
| 4. Concierge | 14. Aire d'apprentissage extérieur |
| 5. Archives | 15. Art |
| 6. Costumes | 16. Musique |
| 7. Serveurs | 17. Musique isoloir |
| 8. Entreposage vélos | 18. Robotique |
| 9. Math | 19. Science |
| 10. Français | 20. Atelier de bois |

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|---|
| 21. Atelier de métal | 31. Théâtre | 41. Comptabilité et affaires étudiantes |
| 22. Gymnase | 32. Toilette universelle | 42. Salle de préparation laboratoire |
| 23. Centre de bien-être | 33. Centre de ressources | 43. Entrée de la cour |
| 24. Fitness | 34. Salon des professeurs | 44. Pompe |
| 25. Gazon | 35. Conférence | 45. Atelier technique |
| 26. Entraînement «Trek fit» | 36. Cuisine | 46. Salle mécanique des ascenseurs |
| 27. Salon étudiant | 37. Réception | 47. Ventilation |
| 28. Casiers | 38. Entrée principale | 48. Salle mécanique |
| 29. Cafétéria | 39. Science sociale | |
| 30. Entrée étudiante | 40. Administration | |



08_Plans

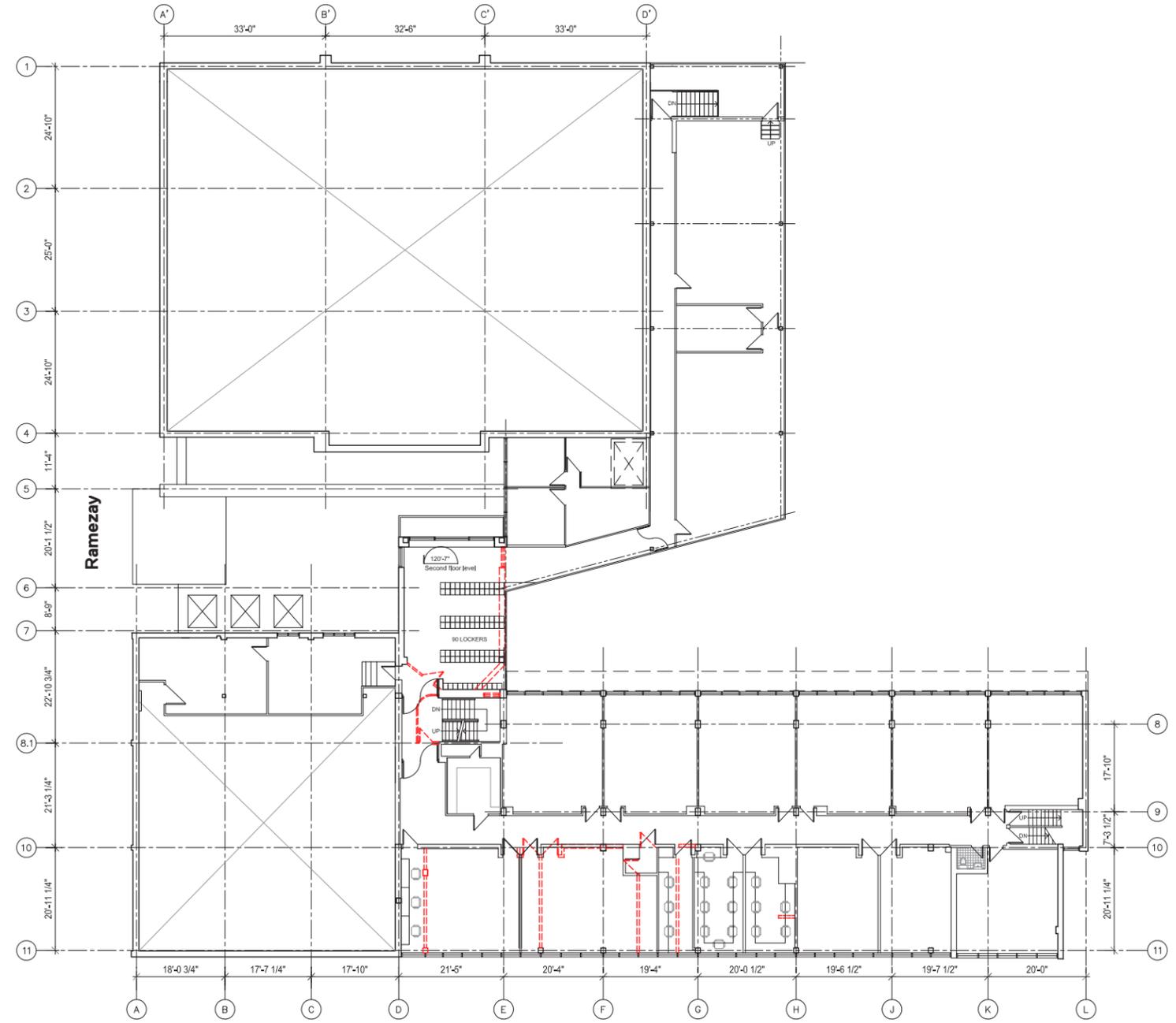
rez-de-chaussé supérieur



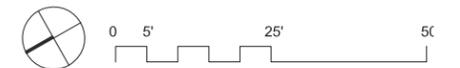
The Boulevard

--- démolition

2e étage

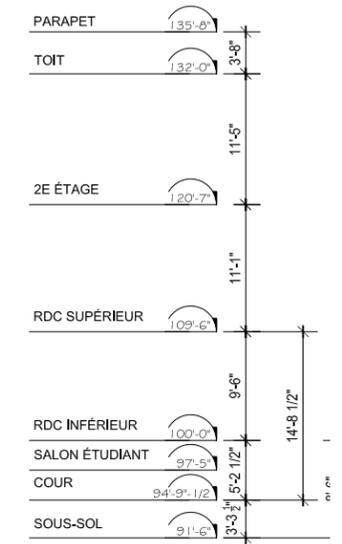
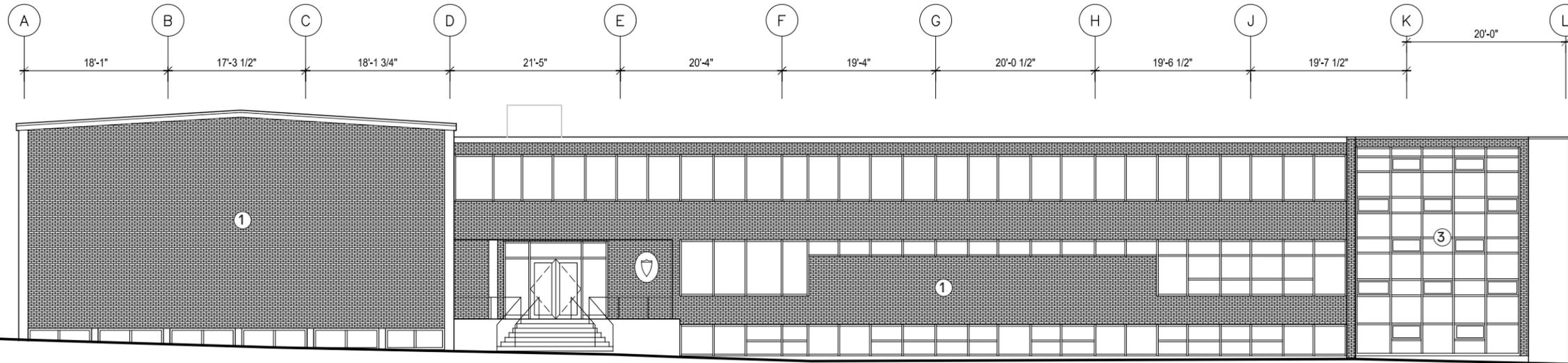


The Boulevard

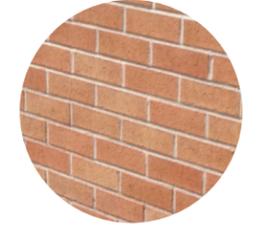


09_Élévation Nord

Existant



palette de matériaux existante



(1) brique

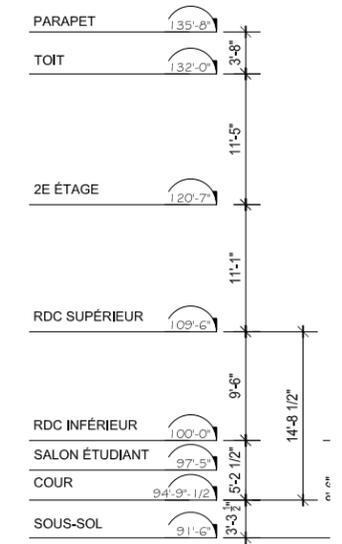
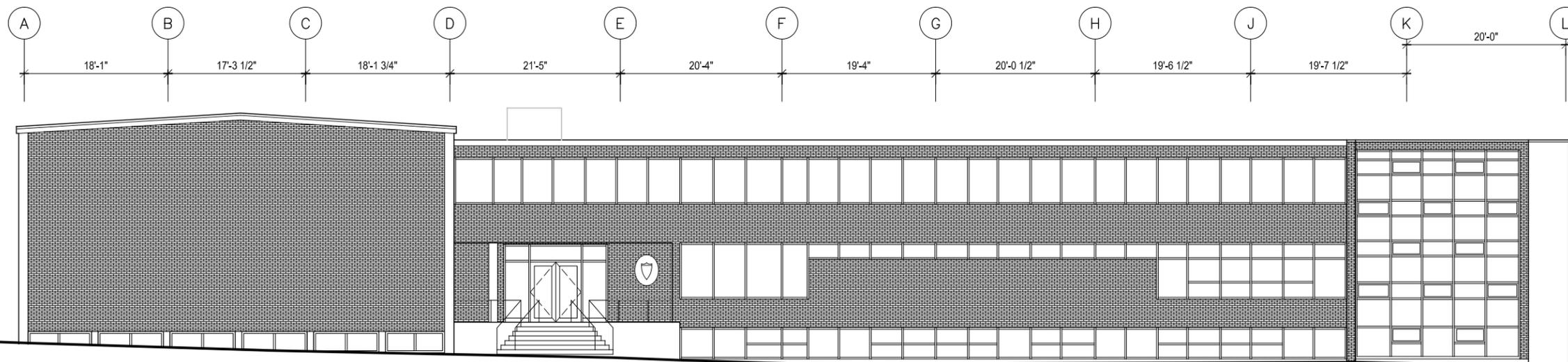


(2) béton



(3) mur rideau en aluminium

Proposé (l'intervention n'est pas visible)



palette de matériaux de l'ajout proposé



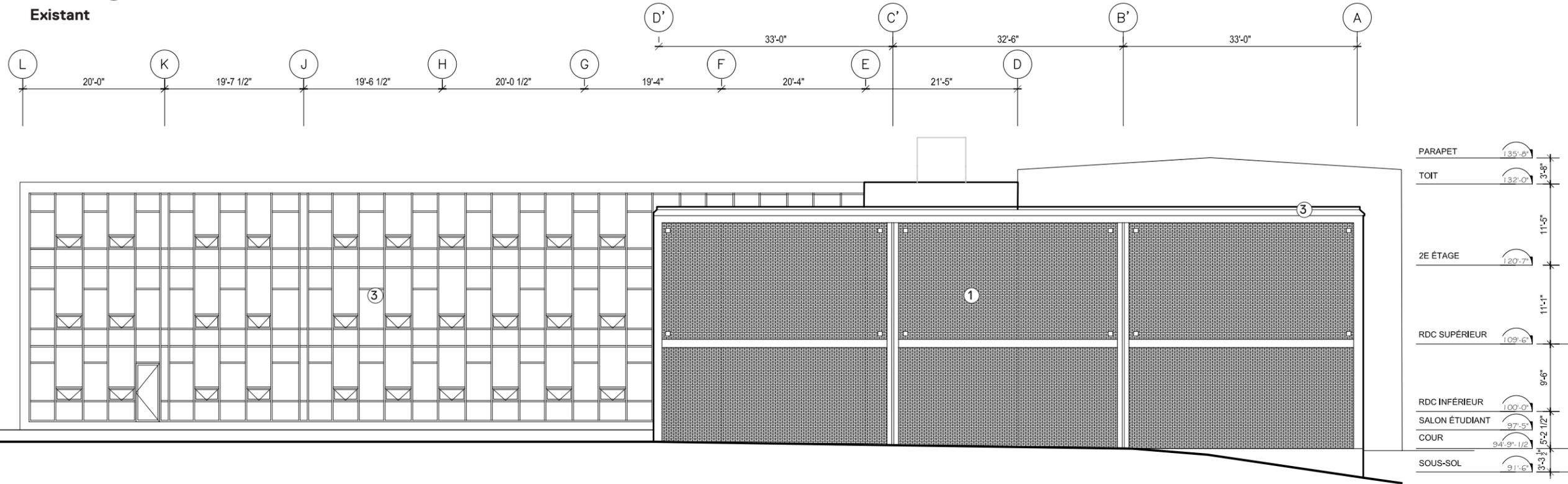
(4) panneaux de verre isolés diffusant la lumière



(5) verre sérigraphié

09_Élévation Sud

Existant



palette de matériaux existante



(1) brique

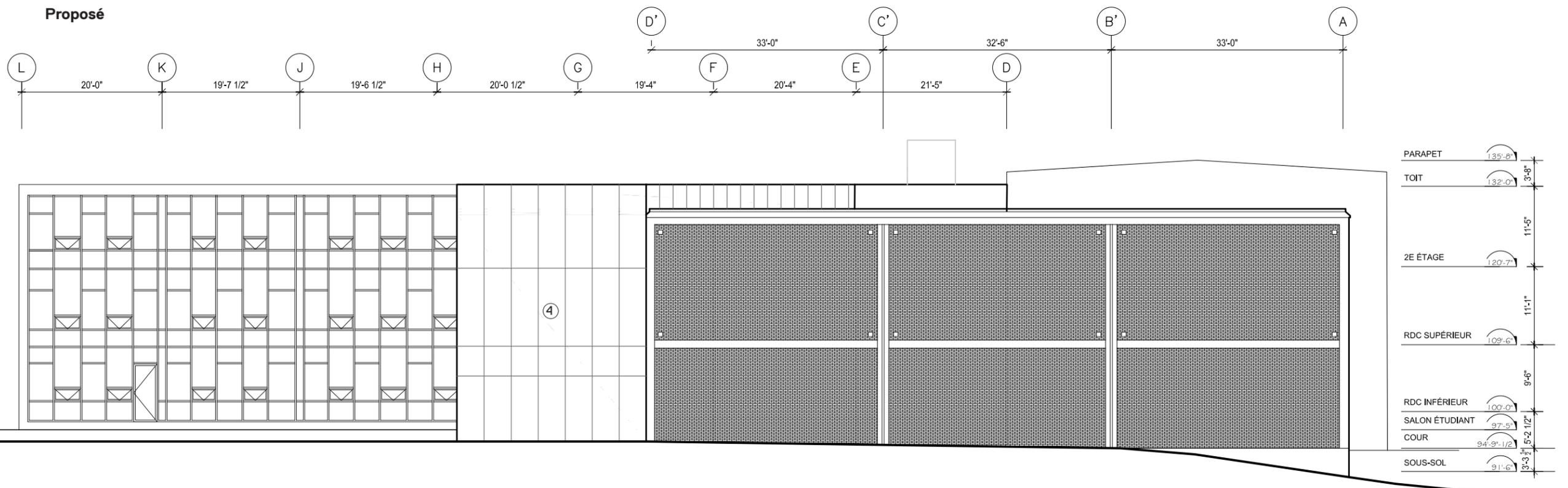


(2) béton



(3) mur rideau en aluminium

Proposé



palette de matériaux de l'ajout proposé



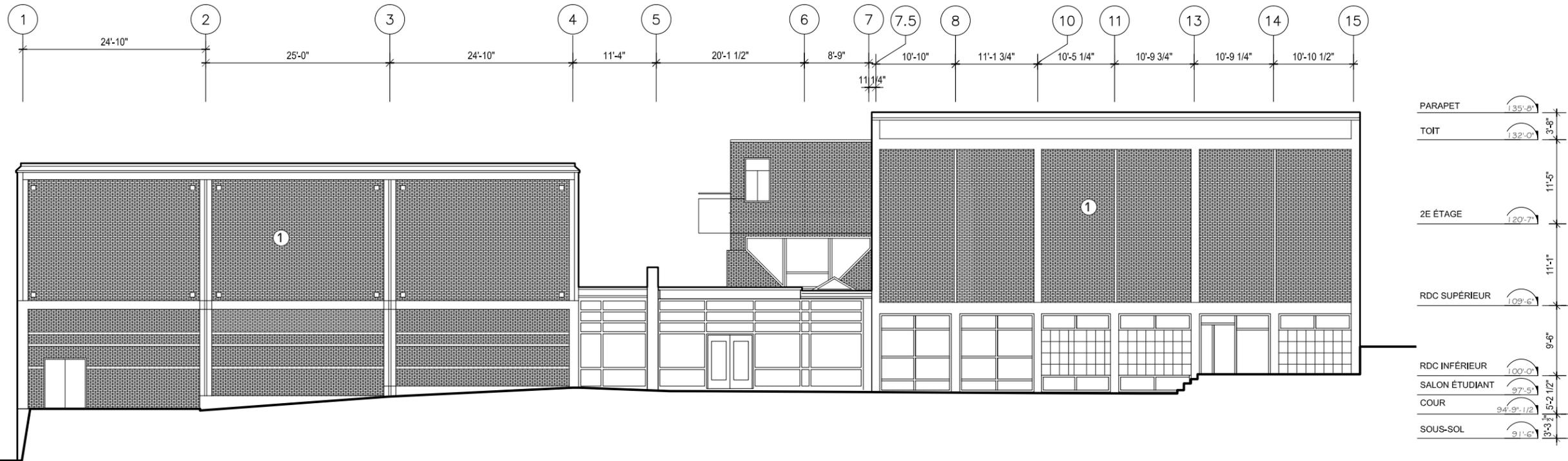
(4) panneaux de verre isolés diffusant la lumière



(5) verre sérigraphié

09_Élévation Est

Existant



palette de matériaux existante



(1) brique

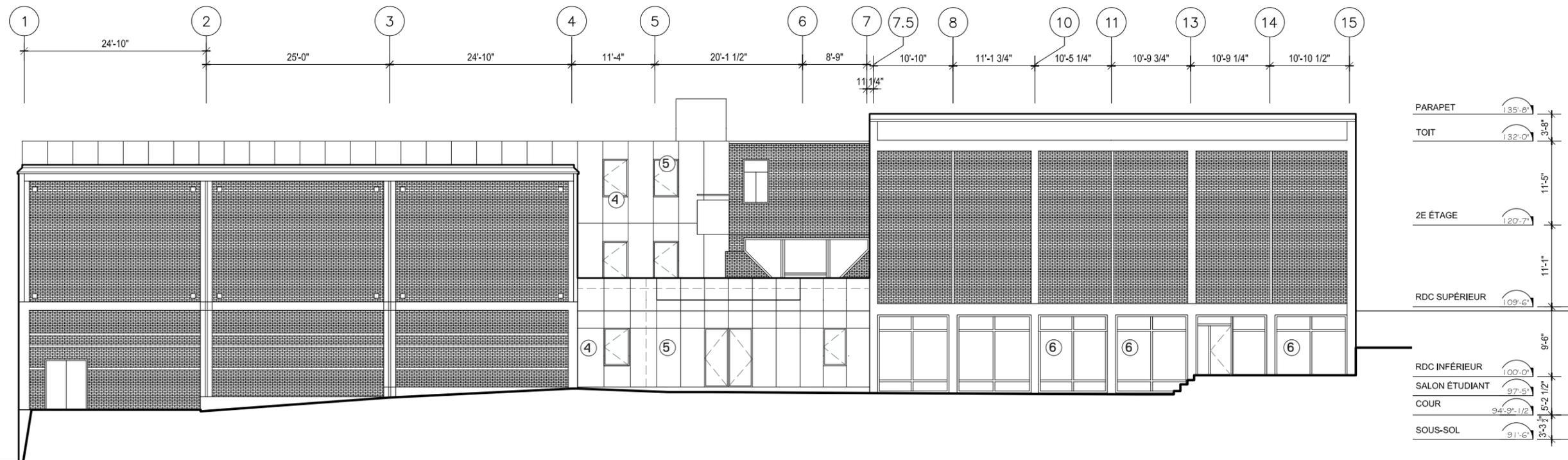


(2) béton



(3) mur rideau en aluminium

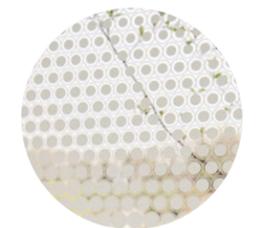
Proposé



palette de matériaux de l'ajout proposé



(4) panneaux de verre isolés diffusant la lumière

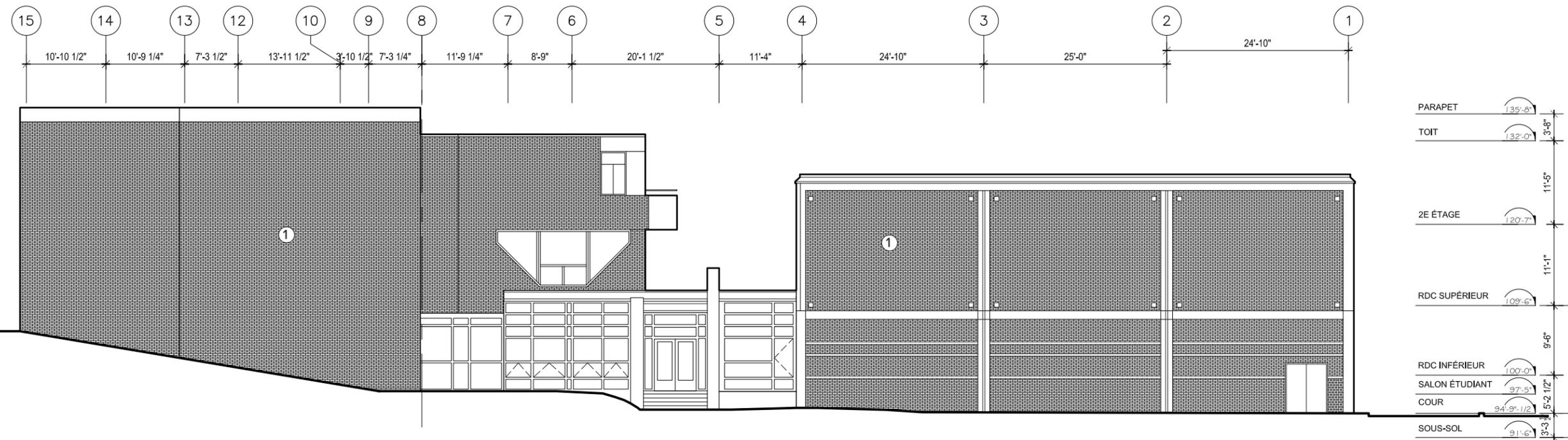


(5) verre sérigraphié

(6) aluminium

09_Élévation Ouest

Existant



palette de matériaux existante



(1) brique



(2) béton



(3) mur rideau en aluminium

Proposé



palette de matériaux de l'ajout proposé



(4) panneaux de verre isolés diffusant la lumière



(5) verre sérigraphié

10_Réglementation

Identification du projet

Localisation : 262294-00 (OASIS) - 3090-3100 The Boulevard
 Arrondissement : Ville-Marie
 Superficie totale du lot : 4364 m² – (64m x 69m)
 Identification du lot :1063869
 Numéro de série :9739-23-4017-6-000-0000
 Unité de quartier : 2240

Réglementation municipale – Ville-Marie

Marge latérale minimale : 1.5m
 Marge arrière minimale : 3.0m
 Hauteur maximale : 16m
 Nombre maximal d'étages (+ RDC) :2
 Ratio maximal permis de la superficie du plancher :35%

Protection incendie

Selon *CNB2010_article 10.3.2.2*, l'agrandissement doit être équipé de gicleurs, et séparé des autres parties de l'édifice par une séparation coupe-feu menant à différents compartiments : bâtiment original (DF Lebensold, 1956); gymnase (Werleman Guy McMahon, 1989); nouvel agrandissement.

Accessibilité universelle

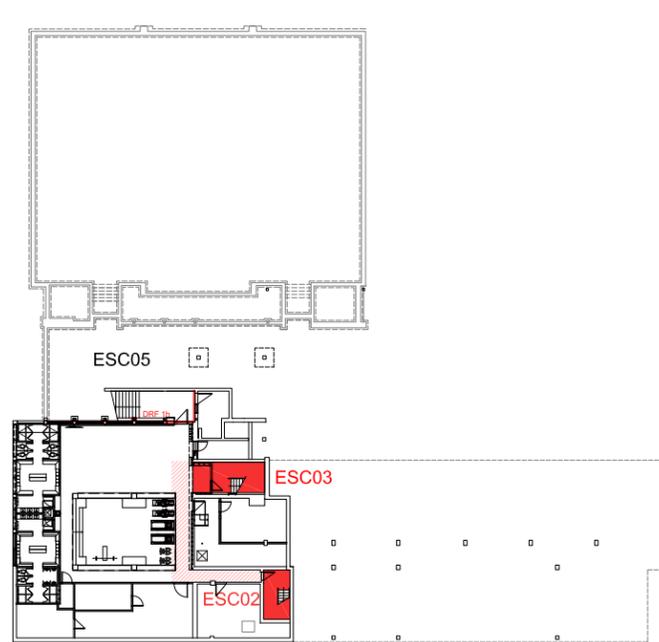
Selon *CNB2010_article 3.8.2.1*, une conception sans obstacle doit être appliquée au rez-de-chaussée de tout le bâtiment, incluant des nouvelles rampes, une porte d'entrée et des toilettes à accès universel.

Mesure différente

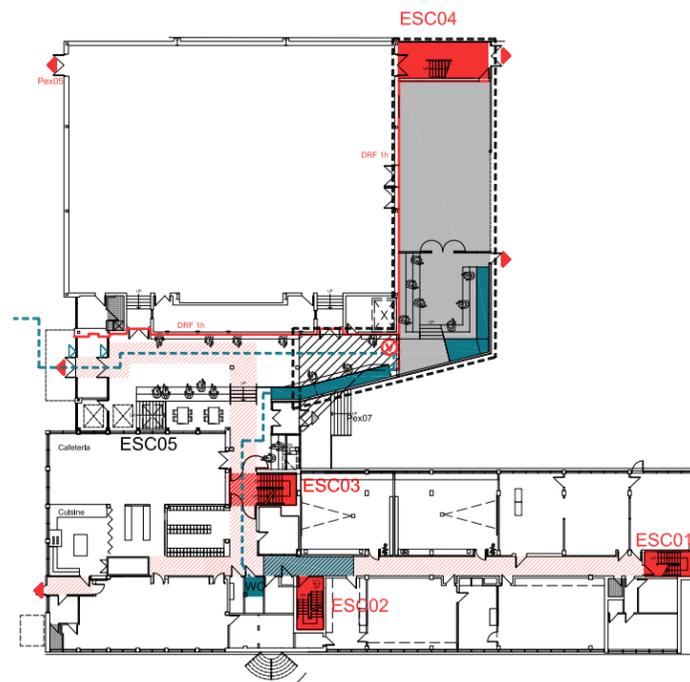
Une demande de mesure différente (ESC03) pour pouvoir circuler à travers l'issue qui est enclouonnée par des portes coupe-feu en maintien ouvert.

Façade de rayonnement

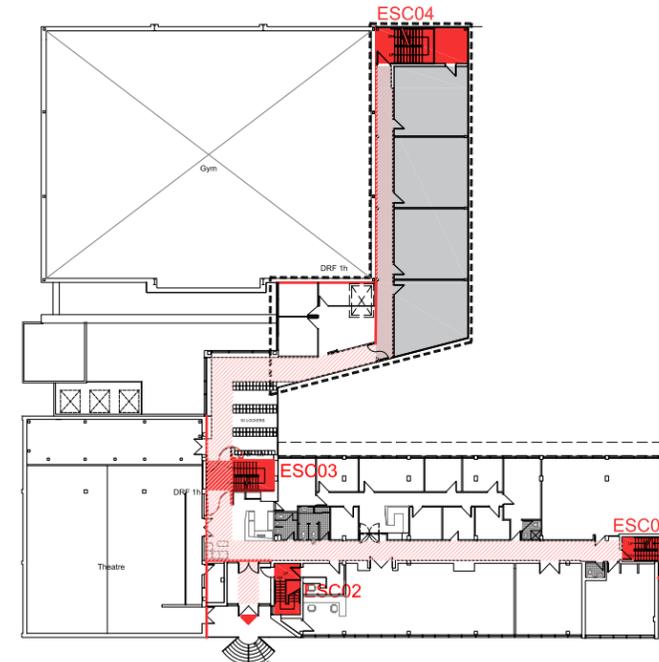
La façade de l'agrandissement, parallèle au bâtiment existant, exige une attention particulière concernant les façades de rayonnement.



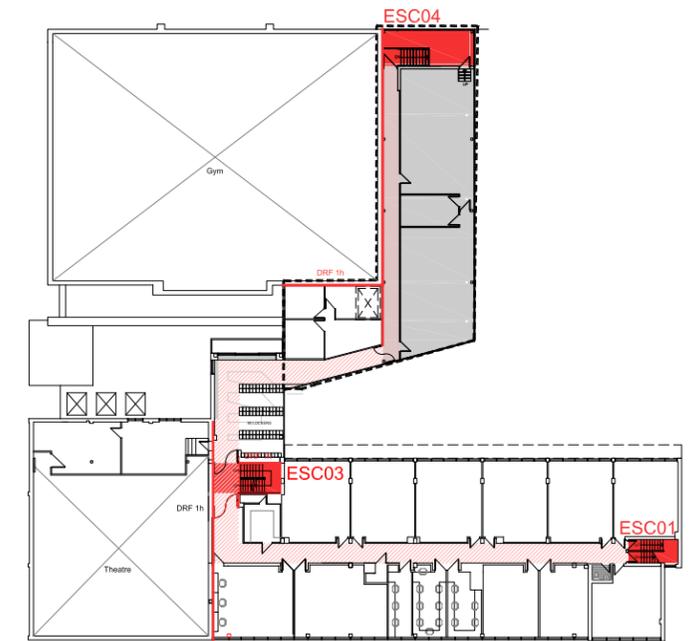
Sous-sol



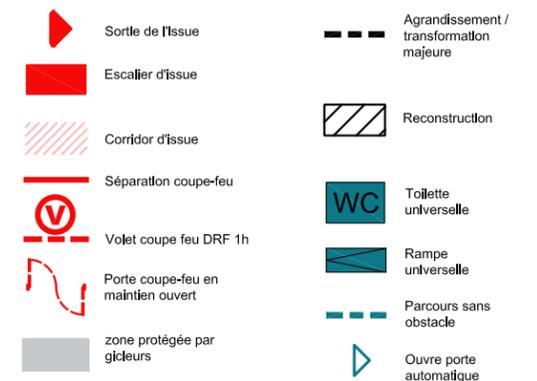
Rez-de-chaussée inférieur



Rez-de-chaussée supérieur



Deuxième étage



Annexes

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Suite à son assemblée du 15 janvier 2016



Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits, et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-VM-01_CPM et AC16-VM-01_CJV).

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Agrandissement – École St-George

AC16-VM-01

Localisation :	3100, Le Boulevard, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie. Son avis est sollicité puisque le projet se situe dans un site patrimonial cité et dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet vise l'agrandissement de l'école secondaire St-George par la construction d'une annexe de trois étages intégrant notamment des murs extérieurs végétaux, des salles de classe et des espaces d'entraînement, le tout greffé à la façade aveugle du gymnase actuel. Il prévoit également le réaménagement des espaces extérieurs ainsi que certaines interventions dans les espaces intérieurs des ailes existantes de l'école.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet a été approuvé par le Comité consultatif de l'arrondissement (CCU) de Ville-Marie le 15 octobre 2015.

Il doit également recevoir l'aval du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il se situe dans un site patrimonial déclaré.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

L'école secondaire St-George, située sur un terrain à l'angle de Le Boulevard et de l'avenue De Ramezay, sur le versant ouest du mont Royal, est une institution d'enseignement privé. Elle est érigée en 1956-1957 selon les plans de l'architecte Fred David Lebensold, puis est par la suite altérée et agrandie à deux reprises, en 1971 et en 1989.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise l'agrandissement de l'école St-George par l'ajout d'une annexe de trois étages, d'une superficie totale de 805 mètres carrés, portant le taux d'implantation de l'ensemble de l'école à 53,6 %. L'annexe proposée présente une architecture étroite, « biophilique », caractérisée par une large utilisation de parois de polycarbonate recevant la lumière naturelle du soleil, et comprend des « murs végétaux » sur les trois étages de la façade arrière. Ceux-ci seront réalisés par des plantations en pleine terre à la base et l'ajout de vigne sur le mur. Une autre partie de l'agrandissement se situe entre les volumes existants, au-dessus de l'entrée, et rejoint la hauteur existante de trois étages. Les nouveaux espaces serviront entre autres de salle de laboratoires scientifiques, de serres et d'espaces d'apprentissage en lien avec la nature. Dans la section existante de l'école, il est prévu de réaménager le salon étudiant au rez-de-chaussée et de réaménager le sous-sol pour y implanter la salle d'entraînement. Le projet vise également des interventions dans la cour : enlèvement de l'asphalte, réduction de l'espace de stationnement et augmentation des espaces verts et des surfaces poreuses.

Le projet nécessite une modification à la carte de l'annexe I du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal du Plan d'urbanisme afin d'augmenter le taux d'implantation maximal pour ce secteur de 35 % à 45 % (de 42 % à 54 %, car il s'agit d'un terrain en coin).

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et de la firme externe chargée de la conception du projet lors de sa réunion du 15 janvier 2016. L'Arrondissement a d'abord présenté le contexte du projet et le cadre réglementaire, puis le représentant de la firme d'architecture a ensuite présenté le projet et le parti architectural. D'emblée, le CPM salue la décision de maintenir l'institution sur son site et comprend le besoin de créer de nouveaux espaces pour y parvenir. Il félicite les demandeurs ainsi que les concepteurs pour les qualités du projet présenté. Le CPM formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, mériteraient d'être bonifiés.

Valeur patrimoniale du bâtiment d'origine

Le bâtiment de 1956 est l'œuvre de Fred David Lebensold, architecte renommé ayant notamment réalisé les plans de la Place des arts de Montréal et du Centre national des arts d'Ottawa et qui est également un des instigateurs des travaux de restauration du Vieux-Montréal. L'aile principale de l'école, en plus de faire partie du patrimoine moderne montréalais, est située dans le site patrimonial du Mont-Royal. Bien que le projet ne prévoit pratiquement pas de modification sur la partie ancienne de l'école, le CPM considère qu'il aurait été pertinent de la documenter de manière à justifier les interventions apportées à l'ensemble. Il aurait été souhaitable qu'une étude patrimoniale soit effectuée et qu'une analyse, même succincte, de l'état de conservation du bâtiment d'origine soit réalisée. Le CPM est étonné que l'on n'ait pas tenu compte des éléments caractéristiques de celui-ci dans l'aménagement de la nouvelle annexe. Même si la nouvelle construction n'a pas un impact significatif sur le bâtiment d'origine, il importe d'en tenir compte dans les modes d'insertion. Selon le CPM, il manque une mise en contexte, une préoccupation de l'arrimage entre l'ancien et le nouveau.

Si le demandeur considère que les modifications et l'ajout d'annexes subséquentes au bâtiment d'origine justifient la décision de ne pas arrimer l'architecture du nouveau bâtiment à celle du bâtiment d'origine, le CPM croit qu'il importe d'expliquer les considérations retenues.

De plus, le CPM croit que la jonction avec le bâtiment de Lebensold devrait faire l'objet d'une attention particulière et être traitée avec délicatesse afin de respecter son caractère. Il croit par conséquent qu'il reste un certain travail à faire à ce niveau.

Verdissement

De manière générale, le CPM se réjouit que le projet vise une augmentation du verdissement du site, qui résulte de la diminution de l'espace réservé au stationnement. Il comprend qu'à ce stade du projet, les plans d'aménagements paysagers ne sont pas encore réalisés. Ceci dit et bien que le projet présenté propose un verdissement des surfaces minéralisées, aucune mesure quant à ce verdissement n'est indiquée dans le règlement visant une modification au Plan d'urbanisme. Or, une fois ce dernier modifié, la surface pourrait être ultérieurement reminéralisée sans qu'il y ait de contrainte à cet égard. Pour le CPM, il est impératif que le règlement permettant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et visant à modifier le Plan d'urbanisme inclue cette condition de verdissement. Le CPM recommande par conséquent à l'Arrondissement que le règlement impose un minimum de 30 à 35 % de surfaces végétalisées. Afin de réduire l'impact des surfaces minéralisées, il recommande également d'envisager l'utilisation de toit vert, ou à tout le moins de membranes blanches sur la toiture.

Potentiel archéologique

Il importe de préciser qu'il y a eu dans ce secteur, au début du XX^e siècle, des découvertes de sépultures amérindiennes à faible profondeur du sol. Le CPM ne recommande pas nécessairement la réalisation d'une étude de potentiel archéologique préalable, mais il croit qu'il importe de prendre en compte cet aspect avant la réalisation des travaux en assurant à tout le moins une vigile conséquente au chantier. Il rappelle qu'advenant une découverte fortuite de vestiges ou d'ossements, il faut, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, en aviser le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) sans délai.

AVIS DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) considère que le projet qui lui est présenté est de très grande qualité et est par conséquent en faveur de sa réalisation. Il émet un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement de l'école St-George. Il émet également les recommandations suivantes afin de bonifier le projet :

- réaliser une étude de la valeur patrimoniale du bâtiment principal de l'école St-George, conçu par Lebensold, et porter une attention particulière à la jonction entre ce bâtiment et la nouvelle annexe ;
- considérer l'utilisation de toit vert ou de membranes blanches pour la toiture et prévoir, dans le règlement à venir, un minimum de 30 à 35 % de surfaces végétalisées.

Président de séance et membre du CPM,

Original signé

Bernard Vallée

Le 1^{er} février 2016

Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits, et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-VM-01_CPM et AC16-VM-01_CJV).

Titre : Agrandissement – École St-George

Arrondissement : Ville-Marie

Localisation : 3100, Le Boulevard

Demandeur : Arrondissement de Ville-Marie

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis écrit au conseil de la ville considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme.

1 La proposition

Le projet vise l'agrandissement de l'école secondaire St-George par la construction d'une annexe de trois étages intégrant notamment des murs extérieurs végétaux, des salles de classe et des espaces d'entraînement, le tout greffé à la façade aveugle du gymnase actuel. Il prévoit également le réaménagement des espaces extérieurs ainsi que certaines interventions dans les espaces intérieurs des ailes existantes de l'école.

2 Autres instances consultées

Le projet a été approuvé par le Comité consultatif de l'arrondissement (CCU) de Ville-Marie le 15 octobre 2015.

Il doit également recevoir l'aval du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il se situe dans un site patrimonial déclaré.

2 Description du projet

Le projet vise l'agrandissement de l'école St-George par l'ajout d'une annexe de trois étages, d'une superficie totale de 805 mètres carrés, portant le taux d'implantation de l'ensemble de l'école à 53,6 %. L'annexe proposée présente une

Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits, et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-VM-01_CPM et AC16-VM-01_CJV).

architecture étroite, « biophilique », caractérisée par une large utilisation de parois de polycarbonate recevant la lumière naturelle du soleil, et comprend des « murs végétaux » sur les trois étages de la façade arrière. Ceux-ci seront réalisés par des plantations en pleine terre à la base et l'ajout de vigne sur le mur. Une autre partie de l'agrandissement se situe entre les volumes existants, au-dessus de l'entrée, et rejoint la hauteur existante de trois étages. Les nouveaux espaces serviront entre autres de salle de laboratoires scientifiques, de serres et d'espaces d'apprentissage en lien avec la nature. Dans la section existante de l'école, il est prévu de réaménager le salon étudiant au rez-de-chaussée et de réaménager le sous-sol pour y implanter la salle d'entraînement. Le projet vise également des interventions dans la cour : enlèvement de l'asphalte, réduction de l'espace de stationnement et augmentation des espaces verts et des surfaces poreuses.

Le projet nécessite une modification à la carte de l'annexe I du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal du Plan d'urbanisme afin d'augmenter le taux d'implantation maximal pour ce secteur de 35 % à 45 % (de 42 % à 54 %, car il s'agit d'un terrain en coin).

2 Le projet

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a reçu les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et de la firme externe chargée de la conception du projet lors de sa réunion du 15 janvier 2016. L'Arrondissement a d'abord présenté le contexte du projet et le cadre réglementaire, puis le représentant de la firme d'architecture a ensuite présenté le projet et le parti architectural. D'emblée, le comité salue la décision de maintenir l'institution sur son site et comprend le besoin de créer de nouveaux espaces pour y parvenir. Il félicite les demandeurs ainsi que les concepteurs pour les qualités du projet présenté. Le comité formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, mériteraient d'être bonifiés.

Valeur patrimoniale du bâtiment d'origine

Le bâtiment de 1956 est l'œuvre de Fred David Lebensold, architecte renommé ayant notamment réalisé les plans de la Place des arts de Montréal et du Centre national des arts d'Ottawa et qui est également un des instigateurs des travaux de restauration du Vieux-Montréal. L'aile principale de l'école, en plus de faire partie du patrimoine moderne montréalais, est située dans le site patrimonial du Mont-Royal. Bien que le projet ne prévoit pratiquement pas de modification sur la partie ancienne de l'école, le comité considère qu'il aurait été pertinent de la documenter de manière à justifier les interventions apportées à l'ensemble. Il aurait été souhaitable qu'une étude patrimoniale soit effectuée et qu'une analyse, même succincte, de l'état de conservation du bâtiment d'origine soit réalisée. Le comité est étonné que l'on n'ait pas tenu compte des éléments caractéristiques de celui-ci dans l'aménagement de la nouvelle annexe. Même si la nouvelle construction n'a pas un impact significatif sur le bâtiment d'origine, il importe d'en tenir compte dans les

Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits, et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-VM-01_CPM et AC16-VM-01_CJV).

modes d'insertion. Selon le comité, il manque une mise en contexte, une préoccupation de l'arrimage entre l'ancien et le nouveau.

Si le demandeur considère que les modifications et l'ajout d'annexes subséquentes au bâtiment d'origine justifient la décision de ne pas arrimer l'architecture du nouveau bâtiment à celle du bâtiment d'origine, le comité croit qu'il importe d'expliquer les considérations retenues.

De plus, le comité croit que la jonction avec le bâtiment de Lebensold devrait faire l'objet d'une attention particulière et être traitée avec délicatesse afin de respecter son caractère. Il croit par conséquent qu'il reste un certain travail à faire à ce niveau.

Verdissement

De manière générale, le comité se réjouit que le projet vise une augmentation du verdissement du site, qui résulte de la diminution de l'espace réservé au stationnement. Il comprend qu'à ce stade du projet, les plans d'aménagements paysagers ne sont pas encore réalisés. Ceci dit et bien que le projet présenté propose un verdissement des surfaces minéralisées, aucune mesure quant à ce verdissement n'est indiquée dans le règlement visant une modification au Plan d'urbanisme. Or, une fois ce dernier modifié, la surface pourrait être ultérieurement reminéralisée sans qu'il y ait de contrainte à cet égard. Pour le comité, il est impératif que le règlement permettant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et visant à modifier le Plan d'urbanisme inclue cette condition de verdissement. Le comité recommande par conséquent à l'Arrondissement que le règlement impose un minimum de 30 à 35 % de surfaces végétalisées. Afin de réduire l'impact des surfaces minéralisées, il recommande également d'envisager l'utilisation de toit vert, ou à tout le moins de membranes blanches sur la toiture.

Potentiel archéologique

Il importe de préciser qu'il y a eu dans ce secteur, au début du XX^e siècle, des découvertes de sépultures amérindiennes à faible profondeur du sol. Le comité ne recommande pas nécessairement la réalisation d'une étude de potentiel archéologique préalable, mais il croit qu'il importe de prendre en compte cet aspect avant la réalisation des travaux en assurant à tout le moins une vigile conséquente au chantier. Il rappelle qu'advenant une découverte fortuite de vestiges ou d'ossements, il faut, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, en aviser le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) sans délai.

Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits, et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-VM-01_CPM et AC16-VM-01_CJV).

3 En conclusion

Le Comité Jacques-Viger (CJV) considère que le projet qui lui est présenté est de très grande qualité et est par conséquent en faveur de sa réalisation. Il émet un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement de l'école St-George. Il émet également les recommandations suivantes afin de bonifier le projet :

- réaliser une étude de la valeur patrimoniale du bâtiment principal de l'école St-George, conçu par Lebensold, et porter une attention particulière à la jonction entre ce bâtiment et la nouvelle annexe ;
- considérer l'utilisation de toit vert ou de membranes blanches pour la toiture et prévoir, dans le règlement à venir, un minimum de 30 à 35 % de surfaces végétalisées.

Approuvé par :

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Corriveau
Vice-président

Le 1^{er} février 2016

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Suite à son assemblée du 15 janvier 2016



Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits, et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-VM-01_CPM et AC16-VM-01_CJV).

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Agrandissement – École St-George

AC16-VM-01

Localisation :	3100, Le Boulevard, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie. Son avis est sollicité puisque le projet se situe dans un site patrimonial cité et dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet vise l'agrandissement de l'école secondaire St-George par la construction d'une annexe de trois étages intégrant notamment des murs extérieurs végétaux, des salles de classe et des espaces d'entraînement, le tout greffé à la façade aveugle du gymnase actuel. Il prévoit également le réaménagement des espaces extérieurs ainsi que certaines interventions dans les espaces intérieurs des ailes existantes de l'école.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet a été approuvé par le Comité consultatif de l'arrondissement (CCU) de Ville-Marie le 15 octobre 2015.

Il doit également recevoir l'aval du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il se situe dans un site patrimonial déclaré.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

L'école secondaire St-George, située sur un terrain à l'angle de Le Boulevard et de l'avenue De Ramezay, sur le versant ouest du mont Royal, est une institution d'enseignement privé. Elle est érigée en 1956-1957 selon les plans de l'architecte Fred David Lebensold, puis est par la suite altérée et agrandie à deux reprises, en 1971 et en 1989.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise l'agrandissement de l'école St-George par l'ajout d'une annexe de trois étages, d'une superficie totale de 805 mètres carrés, portant le taux d'implantation de l'ensemble de l'école à 53,6 %. L'annexe proposée présente une architecture étroite, « biophilique », caractérisée par une large utilisation de parois de polycarbonate recevant la lumière naturelle du soleil, et comprend des « murs végétaux » sur les trois étages de la façade arrière. Ceux-ci seront réalisés par des plantations en pleine terre à la base et l'ajout de vigne sur le mur. Une autre partie de l'agrandissement se situe entre les volumes existants, au-dessus de l'entrée, et rejoint la hauteur existante de trois étages. Les nouveaux espaces serviront entre autres de salle de laboratoires scientifiques, de serres et d'espaces d'apprentissage en lien avec la nature. Dans la section existante de l'école, il est prévu de réaménager le salon étudiant au rez-de-chaussée et de réaménager le sous-sol pour y implanter la salle d'entraînement. Le projet vise également des interventions dans la cour : enlèvement de l'asphalte, réduction de l'espace de stationnement et augmentation des espaces verts et des surfaces poreuses.

Le projet nécessite une modification à la carte de l'annexe I du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal du Plan d'urbanisme afin d'augmenter le taux d'implantation maximal pour ce secteur de 35 % à 45 % (de 42 % à 54 %, car il s'agit d'un terrain en coin).

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et de la firme externe chargée de la conception du projet lors de sa réunion du 15 janvier 2016. L'Arrondissement a d'abord présenté le contexte du projet et le cadre réglementaire, puis le représentant de la firme d'architecture a ensuite présenté le projet et le parti architectural. D'emblée, le CPM salue la décision de maintenir l'institution sur son site et comprend le besoin de créer de nouveaux espaces pour y parvenir. Il félicite les demandeurs ainsi que les concepteurs pour les qualités du projet présenté. Le CPM formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, mériteraient d'être bonifiés.

Valeur patrimoniale du bâtiment d'origine

Le bâtiment de 1956 est l'œuvre de Fred David Lebensold, architecte renommé ayant notamment réalisé les plans de la Place des arts de Montréal et du Centre national des arts d'Ottawa et qui est également un des instigateurs des travaux de restauration du Vieux-Montréal. L'aile principale de l'école, en plus de faire partie du patrimoine moderne montréalais, est située dans le site patrimonial du Mont-Royal. Bien que le projet ne prévoit pratiquement pas de modification sur la partie ancienne de l'école, le CPM considère qu'il aurait été pertinent de la documenter de manière à justifier les interventions apportées à l'ensemble. Il aurait été souhaitable qu'une étude patrimoniale soit effectuée et qu'une analyse, même succincte, de l'état de conservation du bâtiment d'origine soit réalisée. Le CPM est étonné que l'on n'ait pas tenu compte des éléments caractéristiques de celui-ci dans l'aménagement de la nouvelle annexe. Même si la nouvelle construction n'a pas un impact significatif sur le bâtiment d'origine, il importe d'en tenir compte dans les modes d'insertion. Selon le CPM, il manque une mise en contexte, une préoccupation de l'arrimage entre l'ancien et le nouveau.

Si le demandeur considère que les modifications et l'ajout d'annexes subséquentes au bâtiment d'origine justifient la décision de ne pas arrimer l'architecture du nouveau bâtiment à celle du bâtiment d'origine, le CPM croit qu'il importe d'expliquer les considérations retenues.

De plus, le CPM croit que la jonction avec le bâtiment de Lebensold devrait faire l'objet d'une attention particulière et être traitée avec délicatesse afin de respecter son caractère. Il croit par conséquent qu'il reste un certain travail à faire à ce niveau.

Verdissement

De manière générale, le CPM se réjouit que le projet vise une augmentation du verdissement du site, qui résulte de la diminution de l'espace réservé au stationnement. Il comprend qu'à ce stade du projet, les plans d'aménagements paysagers ne sont pas encore réalisés. Ceci dit et bien que le projet présenté propose un verdissement des surfaces minéralisées, aucune mesure quant à ce verdissement n'est indiquée dans le règlement visant une modification au Plan d'urbanisme. Or, une fois ce dernier modifié, la surface pourrait être ultérieurement reminéralisée sans qu'il y ait de contrainte à cet égard. Pour le CPM, il est impératif que le règlement permettant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et visant à modifier le Plan d'urbanisme inclue cette condition de verdissement. Le CPM recommande par conséquent à l'Arrondissement que le règlement impose un minimum de 30 à 35 % de surfaces végétalisées. Afin de réduire l'impact des surfaces minéralisées, il recommande également d'envisager l'utilisation de toit vert, ou à tout le moins de membranes blanches sur la toiture.

Potentiel archéologique

Il importe de préciser qu'il y a eu dans ce secteur, au début du XX^e siècle, des découvertes de sépultures amérindiennes à faible profondeur du sol. Le CPM ne recommande pas nécessairement la réalisation d'une étude de potentiel archéologique préalable, mais il croit qu'il importe de prendre en compte cet aspect avant la réalisation des travaux en assurant à tout le moins une vigile conséquente au chantier. Il rappelle qu'advenant une découverte fortuite de vestiges ou d'ossements, il faut, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, en aviser le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) sans délai.

AVIS DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) considère que le projet qui lui est présenté est de très grande qualité et est par conséquent en faveur de sa réalisation. Il émet un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement de l'école St-George. Il émet également les recommandations suivantes afin de bonifier le projet :

- réaliser une étude de la valeur patrimoniale du bâtiment principal de l'école St-George, conçu par Lebensold, et porter une attention particulière à la jonction entre ce bâtiment et la nouvelle annexe ;
- considérer l'utilisation de toit vert ou de membranes blanches pour la toiture et prévoir, dans le règlement à venir, un minimum de 30 à 35 % de surfaces végétalisées.

Président de séance et membre du CPM,

Original signé

Bernard Vallée

Le 1^{er} février 2016